

ASSEMBLEE GENERALE

QUATORZIEME SESSION

Documents officiels



820^e
SEANCE PLENIERE

Lundi 5 octobre 1959,
à 10 h 30

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
<i>Point 9 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Discussion générale (suite)</i>	
<i>Discours de M. Upadhyay (Népal)</i>	<i>373</i>
<i>Discours de M. Fawzi (République arabe unie)</i>	<i>375</i>
<i>Intervention du représentant d'Israël</i>	<i>380</i>
<i>Discours de M. Thors (Islande)</i>	<i>381</i>
<i>Discours de M. Sik (Hongrie)</i>	<i>386</i>

Président: M. Víctor A. BELAUNDE (Pérou).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. M. UPADHYAY (Népal) [traduit de l'anglais]: Je tiens tout d'abord à exprimer à nos amis de Ceylan les plus sincères condoléances de ma délégation pour la perte irréparable qu'ils viennent de subir en la personne de M. Bandaranaike, leur regretté premier ministre.
2. C'est aussi avec une grande émotion que nous avons appris les lourdes pertes de vies humaines et les dégâts importants causés au Japon par le typhon qui s'est abattu sur le pays. Nous assurons nos amis japonais de notre profonde sympathie.
3. Je voudrais maintenant, Monsieur le Président, vous adresser les chaleureuses félicitations du Gouvernement de Sa Majesté ainsi que mes félicitations personnelles pour votre élection à la présidence de la quatorzième session de l'Assemblée générale. Nous sommes certains qu'avec votre grande expérience de l'Organisation des Nations Unies et des conférences internationales en général vous vous acquitterez avec la plus haute distinction des lourdes responsabilités de votre charge.
4. Je manquerais aussi à mon devoir si je ne saisisais pas cette occasion d'exprimer la profonde gratitude de mon gouvernement pour la façon dont M. Charles Malik, du Liban, a guidé les délibérations de l'Assemblée dans les moments difficiles qu'elle a connus l'an dernier.
5. Il y a un peu plus de trois ans que nous faisons partie de l'Organisation des Nations Unies et pendant ces trois années riches en événements de toutes sortes nous nous sommes efforcés d'œuvrer de notre mieux, sur le plan national comme sur le plan international, pour faire triompher des principes et des méthodes qui, à notre avis, doivent permettre d'affermir la paix et la sécurité internationales.
6. Sur le plan intérieur, nous pensons que les progrès politiques, économiques et sociaux de notre

pays sont, en eux-mêmes, une contribution importante à la paix. En d'autres termes, nous sommes fermement convaincus que, pour vraiment servir la cause de la paix mondiale, nous devons consacrer notre énergie au progrès politique et économique de notre peuple plus encore qu'aux problèmes extérieurs. C'est dans cet esprit que, pour la première fois dans notre histoire, nous avons constitué un gouvernement libéral, librement élu sur la base du suffrage universel des adultes, et responsable devant le peuple, aux aspirations duquel il répond. S. M. le roi Mahendra a été heureux de s'associer à cette grande expérience d'évolution démocratique. Dans ce nouveau climat politique, M. B. P. Koirala, notre premier ministre et ministre des affaires étrangères, aurait aimé venir personnellement participer aux travaux de l'Organisation des Nations Unies mais il en a été empêché par les tâches urgentes auxquelles il doit faire face dans notre pays, où le gouvernement vient seulement d'entrer en fonctions.

7. Durant les trois dernières années, nous avons eu l'occasion d'exprimer notre avis sur beaucoup de problèmes internationaux. Non seulement nous avons affirmé notre foi totale dans les buts et les principes de la Charte des Nations Unies mais encore nous avons essayé, de toutes nos forces, de travailler et de vivre dans l'esprit de la Charte. Notre foi dans les Nations Unies et, en fait, la foi de tous les petits pays dans l'Organisation mondiale s'est trouvée renforcée quand nous avons vu, en période de crise grave, que l'on ne se contentait pas ici de prendre de pieuses résolutions; l'intervention active de l'ONU a le plus souvent permis de faire face à la situation, par exemple à Suez, au Laos et dans d'autres régions. Ainsi, en différentes occasions, l'Organisation a réussi à sauver le monde de la guerre qui le menaçait.

8. Nous avons pris position sans équivoque contre l'impérialisme et le colonialisme sous quelque forme que ce soit et nous affirmons que toute mesure favorable à l'indépendance et à la liberté de pays encore sous le joug constitue un progrès et un pas en avant sur le chemin de la paix. C'est donc avec un intérêt tout particulier, avec sympathie et même avec fierté, que nous avons vu grandir le nationalisme en Asie et en Afrique, et nous avons été heureux d'accueillir ici d'année en année un grand nombre de nouveaux Etats devenus pleinement indépendants. Nous avons reçu l'an dernier la Fédération de Malaisie et nous sommes heureux cette année d'avoir la République de Guinée à nos côtés. Nous espérons — nous sommes convaincus — que beaucoup d'autres Membres viendront siéger à l'avenir à l'Assemblée.

9. La croissance du nationalisme et des mouvements d'indépendance en Asie et en Afrique représente un grand processus créateur, et l'Organisation des Nations Unies a reflété de façon pratique ce grand élan vers l'édification d'un nouvel ordre mondial, qui se manifeste autour de nous par la recherche de

nouvelles valeurs, de nouvelles attitudes, de nouveaux centres de gravité et d'intérêt. Malheureusement, l'Organisation a reflété aussi les aspects négatifs et destructeurs de ce grand processus. Il y a bien des pays qui ne sont pas encore libres. La lutte acharnée qui se poursuit en Algérie et dans d'autres parties de l'Afrique au nom de l'indépendance nationale vient tout de suite à l'esprit et nous lançons un appel aux puissances coloniales pour qu'elles répondent mieux et plus vite aux aspirations nationalistes de ces pays.

10. La politique de non-alignement que nous avons suivie dans nos rapports avec des groupes de puissances rivaux nous semble dictée par la réalité internationale du moment. A notre avis, les deux groupes de puissances sont une réalité qu'il faut bien accepter et c'est un fait aussi qu'ils coexistent depuis près de 15 ans en paix, non sans quelques frictions il est vrai. En outre, au cours de ces 14 dernières années, nous avons connu des périodes où l'un ou l'autre de ces groupes semblait posséder une supériorité militaire écrasante mais aucun n'a voulu cependant plonger le monde dans la guerre. Cela étant, nous estimons que, dans la conjoncture internationale actuelle, qui semble devoir se prolonger longtemps encore, la guerre totale n'est guère probable et nous conservons notre foi en la sagesse profonde des hommes d'Etat.

11. Aussi, lorsque nous disons que nous suivons une politique de non-alignement, cela signifie qu'il y a aujourd'hui dans le monde deux groupes de puissances et que leur existence est une réalité que l'on ne peut méconnaître. Il est à notre avis extrêmement dangereux de se comporter comme si l'un ou l'autre de ces groupes n'existait pas ou n'était qu'un objectif à conquérir par les armes; en effet, une telle attitude reviendrait à méconnaître qu'en cas de conflit armé entre les deux groupes de puissances, l'humanité serait inévitablement vouée à l'anéantissement total. La politique de non-alignement n'est donc que la reconnaissance d'une réalité internationale incontestable et n'a rien à voir avec le concept de neutralisme si souvent tourné en ridicule dans les milieux intéressés, et qui suppose l'indifférence à l'égard de certains problèmes internationaux essentiels. Comme nous l'avons précisé maintes fois, politique de non-alignement ne signifie pas position neutre à l'égard des nombreux problèmes internationaux, ou des idéologies qui ont cours dans d'autres pays. Cela signifie que nous examinons chaque question en soi, sans nous engager d'avance à suivre l'un ou l'autre des deux blocs de puissances et sans adhérer aux alliances militaires de l'un ou l'autre groupe en signant des pactes; cela signifie que nous conservons notre liberté de jugement.

12. J'en arrive maintenant à la question de la composition de l'Organisation des Nations Unies. Nous croyons que, si l'Organisation doit devenir un instrument de paix efficace, il est nécessaire de garantir l'universalité de sa composition. Nous nous sommes donc réjouis chaque fois qu'un nouveau Membre a été admis et c'est avec une profonde satisfaction que nous avons vu le nombre des Etats Membres passer de 51 à 82. Toutefois, nous avons été déçus de voir différer d'année en année l'examen de la question de la représentation du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine; de ce fait, non seulement l'Organisation n'a pas atteint à l'universalité, mais encore son efficacité en tant qu'instrument de paix s'en trouve amoindrie. Si, malheu-

reusement, on en arrive au point — la tendance est de plus en plus marquée — où toutes les grandes conférences internationales essentielles pour le maintien de la paix doivent se tenir en dehors de l'Organisation des Nations Unies, l'ONU pourrait bien connaître le même sort que la Société des Nations. Cela, il faut l'empêcher, et je pense que tout le monde ici partage notre avis. La maturité politique exige que l'on accepte, au lieu de fermer les yeux devant elle, une réalité aussi importante que la Chine. C'est pourquoi nous avons demandé dans le passé, et de nouveau à la présente session [800ème séance], que l'on redonne à la véritable Chine sa place légitime dans l'assemblée des nations.

13. Il n'est peut-être pas déplacé de rappeler ici les événements qui se sont produits aux confins du Népal et dans lesquels la République populaire de Chine a joué un rôle. Ces événements ont provoqué un certain trouble un peu partout dans le monde. Quelle est notre attitude à cet égard, quelle est notre réaction? Depuis plusieurs années, nous nous efforçons d'entretenir et de développer avec la République populaire de Chine les relations les plus amicales, sur la base du Pantcha Cyla, et nous avons l'intention de continuer dans cette voie. D'autre part, on sait que depuis longtemps des liens étroits nous unissent au Tibet, sur le plan historique et économique, et surtout religieux et culturel. Les événements qui viennent de se dérouler sous nos yeux nous ont profondément inquiétés et nous déplorons vivement les faits regrettables qui se sont produits au Tibet, obligeant le Dalai-Lama à quitter son pays et provoquant un malentendu entre l'Inde et la Chine, nos deux grands voisins. Nous espérons sincèrement que, si le différend de frontière qui oppose l'Inde et la Chine doit persister, il sera réglé selon la procédure envisagée à la Conférence de Bandoung de 1955, c'est-à-dire par la négociation et non pas par la force.

14. Quant à la question du Laos, le Gouvernement de Sa Majesté se félicite de la décision prise à ce sujet par le Conseil de sécurité [S/4216] et il espère que le rapport du Sous-Comité du Conseil contiendra des suggestions utiles et propres à rétablir la paix dans cette région.

15. Ce que sera le grand thème des affaires politiques internationales pendant l'année à venir, il semble que les représentants des trois grandes puissances l'ont bien indiqué dans leurs déclarations à l'Assemblée. Les trois hommes d'Etat, M. Khrouchtchev [799ème séance], M. Herter [797ème séance] et M. Selwyn Lloyd [798ème séance], ont tout particulièrement insisté sur la nécessité du désarmement. Nous avons montré à maintes reprises que les positions de l'Est et de l'Ouest ont beaucoup de points communs et nous nous réjouissons chaque fois qu'on avance dans la voie du désarmement, que ce soit à l'Organisation des Nations Unies ou en dehors d'elle.

16. Depuis la treizième session de l'Assemblée générale, la tension internationale, à la suite de certaines initiatives, s'est sensiblement relâchée. Nous nous en félicitons, bien que ces initiatives aient été prises le plus souvent en dehors de l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes heureux d'apprendre que des progrès s'accomplissent à Genève en ce qui concerne la suspension des essais nucléaires, comme nous avons été heureux de voir la Conférence des ministres des

affaires étrangères des quatre puissances se réunir dans cette ville pour empêcher la crise de Berlin de s'aggraver; ces négociations ne sont qu'un aspect d'une activité diplomatique constructive bien plus étendue où les hommes d'Etat sont sérieusement engagés depuis quelque temps et qui, nous l'espérons, aboutira à une entente réelle entre les deux groupes de puissances. De plus, les échanges de visites entre les hommes d'Etat de l'Est et de l'Ouest, les propositions concrètes de désarmement et les rencontres de chefs de gouvernement amèneront — c'est du moins ce que nous espérons tous — une détente définitive dans la situation internationale.

17. L'Assemblée est saisie du rapport du Secrétaire général sur le maintien en fonction de la Force d'urgence des Nations Unies [A/4210]. Cette force a été créée en 1956, à l'époque où la crise de Suez faisait planer sur le monde la menace d'une troisième guerre mondiale. A ce moment critique de l'histoire du Moyen-Orient, la Force d'urgence des Nations Unies a joué un rôle extrêmement important en veillant au maintien de la paix sur la frontière israélo-arabe, ce qu'elle continue de faire encore aujourd'hui. Il est difficile, étant donné la qualité du travail fourni par la Force, de lui adresser toutes les louanges qu'elle mérite. De même, le groupe d'observation des Nations Unies au Liban, auquel mon pays a modestement participé, s'est magnifiquement acquitté de sa tâche l'année dernière à la frontière libano-syrienne; grâce à ses efforts, la situation ne s'est pas aggravée; elle est même redevenue normale. A la lumière de l'expérience acquise au cours de 14 années d'existence que compte maintenant l'ONU, on peut dire que l'organisation d'une force de ce genre est apparue comme une nécessité à diverses reprises, lorsque la paix s'est trouvée soudainement menacée. C'est pourquoi, à propos du rapport du Secrétaire général, le Gouvernement du Népal tient à réaffirmer ici l'opinion qu'il avait émise à la treizième session de l'Assemblée générale [745ème séance], à savoir que les Nations Unies devraient disposer d'une force aux effectifs modestes — même s'il devait s'agir d'une simple force non combattante — dont l'entretien serait assuré par les Etats Membres et qui pourrait être utilisée à la requête de l'Organisation. L'expérience a amplement démontré que les nations doivent disposer en permanence d'une force peu nombreuse mais efficace pour s'acquitter de la lourde tâche qui leur incombe: le maintien de la paix dans le monde.

18. Etant donné l'interdépendance des Etats dans le monde moderne, nous ne pouvons complètement négliger ce qui se passe sur la scène internationale, mais nous savons que nous ne pouvons guère influencer sur le cours des événements. La paix nous préoccupe au plus haut point, mais nous savons qu'il existe des forces sur lesquelles nous n'avons aucun pouvoir et qui décident en fait de la guerre ou de la paix. Dans ces conditions, nous estimons, je le répète, que les forces de paix seraient renforcées si, à la faveur de progrès politiques et économiques appropriés, nous étions en mesure d'éliminer les pressions et les tensions qui existent dans notre propre pays à cause de la misère et du sous-développement.

19. Cela nous conduit à penser que les activités de l'Organisation des Nations Unies devraient porter de plus en plus sur les problèmes économiques plutôt que sur les problèmes politiques ou militaires du maintien de la paix dans le monde. Il est presque uni-

versellement admis que la paix mondiale a cessé d'être un problème purement militaire. N'avons-nous pas sous les yeux la preuve que les solutions militaires adoptées en divers points du globe pour maintenir l'ordre intérieur ou la paix internationale se sont révélées inefficaces? Ainsi, bien plus qu'un problème militaire, le maintien de la paix internationale est un problème économique. Le Gouvernement du Népal se félicite que l'Organisation se préoccupe de plus en plus du développement économique des pays sous-développés, mais il estime que ce qui a été fait jusqu'à présent n'est pas suffisant.

20. Nous estimons que dans ce domaine, qui offre des possibilités quasi illimitées d'effort créateur et constructif, l'Organisation des Nations Unies pourrait jouer un rôle plus dynamique. C'est pourquoi nous avons suivi avec un intérêt tout particulier les efforts déployés par les diverses institutions spécialisées des Nations Unies, y compris la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et le Fonds monétaire international (FMI), pour favoriser le développement économique et technique des divers pays; nous avons également accueilli avec satisfaction la décision prise à la treizième session de créer le Fonds spécial [résolution 1240 (XIII)], qui a pour but le développement des pays économiquement attardés et sous-développés. Cependant, de l'avis de mon gouvernement, le Fonds spécial ne saurait remplacer le Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique (SUNFED); nous espérons que l'Organisation prendra les mesures qui s'imposent pour créer le SUNFED aussi rapidement que possible, en raison surtout du vif intérêt et de l'enthousiasme que les petits pays sous-développés ont manifestés lorsque l'idée de ce fonds a été lancée pour la première fois.

21. Cette année, le Secrétaire général s'est rendu dans plusieurs pays d'Asie, dont le Népal; à la fin de son voyage, prenant la parole au cours d'une séance du Conseil économique et social [1085ème séance], il a demandé instamment aux nations avancées de travailler encore plus activement qu'elles ne l'ont fait jusqu'à présent au développement des pays sous-développés d'Asie, d'Afrique et d'Amérique du Sud. Les qualités de jugement et l'esprit constructif du Secrétaire général étant universellement reconnus, nous espérons que les Etats Membres accorderont toute l'attention qu'elles méritent à ses sages déclarations sur le développement des pays sous-développés.

22. M. FAWZI (République arabe unie) [traduit de l'anglais]: Prenant part assez tardivement à ce débat, je suis heureux, Monsieur le Président, de pouvoir encore vous féliciter et féliciter l'Assemblée générale de vous avoir choisi pour diriger ses travaux. La haute estime et l'affection que nous avons tous pour vous, et nos vœux fervents de succès pour vous-même et pour l'Assemblée vous accompagneront.

23. Etant donné que le nombre des Etats Membres ne cesse d'augmenter et que, par conséquent, on peut escompter au moins 80 exposés préliminaires, il est donc presque téméraire de monter à la tribune pendant la discussion générale. Je m'efforcerai d'être bref. Si j'y parviens, je le devrai en grande partie à ceux de mes collègues qui ont pris la parole avant moi, car ils m'auront épargné un discours qui n'aurait fait que répéter ce qu'ils ont déjà dit.

24. Du Caire, nous avons, comme de coutume, observé le monde et suivi attentivement les tendances et le

cours des événements; nous pensons que le monde, lui aussi, nous a quelque peu observés. D'une manière générale, les perspectives de paix semblent s'être améliorées. Nous nous réjouissons des rencontres qui viennent d'avoir lieu entre les dirigeants de différents Etats, notamment entre ceux des deux principaux blocs rivaux. Nous attacherons encore plus de prix à ces rencontres s'il apparaît qu'elles ont vraiment marqué le début d'une ère de consultations plus étroites, de meilleure compréhension mutuelle et de moindre méfiance, une ère où plus de droiture et d'esprit constructif présideront à l'édification de la paix internationale.

25. Nous serons plus fermement convaincus et plus rassurés aussi quand les armements seront réglementés, quand les essais de bombes nucléaires et thermonucléaires seront interdits et quand, notamment, le Gouvernement français renoncera à son projet — motivé par de prétendues raisons de prestige et de stratégie politique — d'imiter d'autres pays en faisant ses propres essais nucléaires dans le Sahara. Il est maintenant incontestable que ces explosions nucléaires libèrent des forces de destruction énormes et incontrôlables à l'intérieur et à l'extérieur du pays où elles se produisent.

26. A notre connaissance, il n'existe dans le droit des nations ou dans les bonnes règles du comportement humain aucune justification à de pareilles actions. La Commission du droit international, ni aucun autre organisme qualifié, n'en a davantage connaissance. Mais ce que tout le monde sait bien, c'est qu'un ressentiment toujours plus vif et une horreur toujours plus grande en ont résulté dans le monde entier.

27. Mon gouvernement estime que l'Assemblée générale devrait promptement enjoindre — on pourrait, s'il le faut, dire recommander — de suspendre tous essais nucléaires ou thermonucléaires, qu'ils soient effectués par la France au Sahara ou par n'importe quelle autre puissance où que ce soit.

28. Aucun opportunisme politique à courte vue, aucune casuistique juridique ne doivent nous détourner de ce devoir sacré. L'Organisation des Nations Unies n'est pas et ne doit jamais être une spectatrice passive; elle peut, au contraire, grandement influencer sur les événements. Elle ne doit pas non plus se contenter d'interpréter les lois ou, pis encore, les déformer. Dans un certain sens, elle peut légiférer, du commun accord de ses membres animés par leur foi commune en des idéaux élevés.

29. En 1945, les Membres de l'Organisation des Nations Unies sont convenus à San Francisco d'élaborer des plans pour réglementer les armements afin, comme il est dit à l'Article 26 de la Charte, "de favoriser l'établissement et le maintien de la paix et de la sécurité internationales en ne détournant vers les armements que le minimum des ressources humaines et économiques du monde".

30. Voici maintenant quelques extraits du communiqué final de la Conférence des nations asiatiques et africaines, qui s'est tenue à Bandoung en 1955:

"2. La Conférence africano-asiatique, ayant considéré les dangers que représente la tension internationale existante et les risques devant lesquels la race humaine tout entière se trouverait au cas où éclaterait une guerre totale dans laquelle le pouvoir

destructif de tous les types d'armements, y compris les armes nucléaires et thermonucléaires, serait employé, appelle l'attention de toutes les nations sur les terribles conséquences qu'aurait une telle guerre.

"La Conférence considère que le désarmement et l'interdiction de la production, de l'expérimentation et de l'utilisation des armes de guerre nucléaires et thermonucléaires sont des nécessités impératives si l'on veut épargner à l'humanité et à la civilisation la crainte et la perspective d'une destruction totale. Elle considère que les nations d'Asie et d'Afrique assemblées ici ont le devoir envers l'humanité et la civilisation de proclamer qu'elles appuient le désarmement et l'interdiction de ces armes, et fait appel aux nations principalement intéressées et à l'opinion mondiale pour réaliser le désarmement et l'interdiction de ces armes.

"La Conférence estime qu'un contrôle international effectif devrait être établi et maintenu pour que l'interdiction de ces armes devienne une réalité et que des efforts résolus devraient être faits dans ce dessein sans tarder. En attendant que la fabrication des armes nucléaires et thermonucléaires soit totalement prohibée, la Conférence fait appel à toutes les puissances intéressées pour qu'elles conviennent de suspendre les essais de ces armes.

"La Conférence déclare qu'un désarmement universel est une nécessité absolue pour le maintien de la paix, demande à l'Organisation des Nations Unies de poursuivre ses efforts et fait appel à tous les intéressés pour qu'ils réalisent rapidement la réglementation, la limitation, le contrôle et la réduction de toutes les forces armées, de tous les armements, y compris l'interdiction de la production, de l'expérimentation et de l'utilisation de toutes les armes de destruction massive, et instituent à ces fins un contrôle international effectif."

Ainsi se sont exprimés à Bandoung les représentants de près des deux tiers de l'humanité.

31. La Conférence des Etats indépendants d'Afrique, tenue à Accra (Ghana) du 15 au 22 avril 1958, a adopté le texte suivant:

"La Conférence

"1. Invite les grandes puissances à mettre fin à la production d'armes nucléaires et thermonucléaires et à suspendre tous essais de pareilles armes, non seulement dans l'intérêt de la paix du monde, mais aussi en signe de leur respect des droits de l'homme;

"2. Considère avec beaucoup d'appréhension et condamne énergiquement tous les essais atomiques effectués dans le monde; en particulier les essais projetés au Sahara;

"3. Demande aux grandes puissances d'utiliser l'énergie atomique, nucléaire et thermonucléaire exclusivement à des fins pacifiques;

"4. Affirme que la réduction des armes de type classique est essentielle pour la paix et la sécurité internationales, et invite les grandes puissances à faire tout leur possible pour arriver à un accord sur cette importante question^{2/}."

^{2/} Conference of Independent African States, Declaration and Resolutions, 22 avril 1958, Accra (Ghana), Government Printer, 1958, résolution XII.

32. La Conférence des Etats indépendants d'Afrique, tenue à Monrovia (Libéria) du 4 au 8 août 1959, a déclaré ce qui suit, dans sa résolution II:

"La Conférence,

"Notant avec une vive anxiété la décision du Gouvernement français d'effectuer des essais nucléaires au Sahara,

"Rappelant la résolution de la Conférence d'Accra, qui a considéré avec beaucoup d'appréhension et a condamné énergiquement tous les essais atomiques effectués dans le monde, en particulier les essais projetés au Sahara,...

"Considérant les graves dangers que ces essais nucléaires feraient courir aux peuples africains en général et en particulier à ceux qui habitent le Sahara et les territoires contigus,

"1. S'oppose vigoureusement et avec une profonde indignation à toute décision, quel que soit le gouvernement qui la prenne, de procéder à des essais nucléaires au Sahara ou dans toute autre partie de l'Afrique;

"2. En appelle à la conscience universelle pour qu'elle condamne cette menace à la vie et à la sécurité des peuples africains;

"3. Recommande aux gouvernements et aux peuples d'Afrique de protester de la façon la plus énergique et la plus formelle auprès du Gouvernement français afin qu'il abandonne ses projets d'essais nucléaires au Sahara."

33. Nous avons toutes les raisons de prendre ici une position aussi ferme et aussi nette que celle qu'ont prise à l'unanimité les participants aux Conférences de San Francisco, de Bandoung, d'Accra et de Monrovia, car c'est vraiment la seule façon de donner aujourd'hui, devant cette question vitale, leur expression la plus authentique aux sentiments, aux convictions et à l'instinct de conservation de l'humanité.

34. Bien entendu, l'Assemblée générale étudiera avec toute l'attention voulue les diverses propositions pertinentes et importantes présentées ici par le Président du Conseil des ministres de l'URSS [799ème séance] et par plusieurs autres hommes d'Etat éminents, ainsi que celles qu'ils pourront lui soumettre.

35. Depuis la Conférence de San Francisco, et même bien longtemps avant cette conférence, il semble que pratiquement tous se soient accordés à reconnaître qu'il fallait chercher à réglementer les armements et à réduire au minimum le fardeau écrasant que représente l'ensemble des dépenses militaires. Mais les obstacles qui se dressent sur cette route ont été et sont encore énormes. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous estimons que la phrase essentielle du mémoire explicatif qui accompagnait la demande d'inscription à l'ordre du jour faite par l'Union soviétique [A/4218] est celle qui "exprime l'espoir que l'Organisation des Nations Unies et tous les Etats Membres feront tout ce qui est en leur pouvoir pour parvenir à une solution concrète du problème d'un désarmement général et complet". En fait, les deux mots "solution concrète" résument toute la difficulté qui empêche d'arriver à un accord sur le désarmement.

36. On a dit à juste titre qu'aucune solution concrète ne pourra être trouvée tant que persistera la crise de confiance. Mais cette simple constatation ne nous

rapproche pas de notre but. Il faut étudier la question davantage pour déterminer, établir et organiser les éléments de la confiance mutuelle; en d'autres termes, il faut constituer et mettre en mouvement les rouages d'un dispositif efficace d'enquête et de contrôle. Ce sera là une tâche extrêmement difficile, mais nous ne sommes pas censés nous atteler seulement à des tâches aisées.

37. Heureusement, nous n'avons pas le choix et nous devons surmonter toutes les difficultés qui pourraient encore nous séparer de notre objectif, à savoir le désarmement et l'utilisation à des fins pacifiques des ressources humaines et économiques ainsi libérées; heureusement aussi, l'opinion publique mondiale a été si bien alertée à ce sujet et a si nettement conscience de l'importance de l'enjeu qu'elle ne tolérera pas longtemps une politique d'atermolement.

38. C'est pourquoi nous nous félicitons des efforts déjà faits à cet égard par l'ONU et par certains de ses membres, auxquels nous souhaitons plein succès dans les négociations qu'ils reprendront très prochainement sur la cessation des essais nucléaires et sur le désarmement.

39. Il est un autre aspect du désarmement, au sujet duquel ma délégation a déjà plusieurs fois exposé les idées de mon gouvernement. Je veux parler du parti, ou plutôt du parti abusif, que certaines puissances tirent de leur situation de pays producteurs d'armes pour influencer ou faire pression sur d'autres pays qui ont besoin d'armes.

40. La Conférence d'Accra a adopté à ce propos le texte suivant:

"La Conférence...

"5. Blâme la politique qui consiste à utiliser la vente d'armes comme moyen de faire pression sur les gouvernements et de s'ingérer dans les affaires intérieures d'autres pays 3/."

La réorientation des ressources mondiales à des fins servant le progrès humain n'a que trop tardé.

41. Il est vrai que certains facteurs et événements ont pu et peuvent encore détourner l'attention d'une action constructive, mais il est vrai aussi que les peuples du monde manifestent avec une intensité sans cesse croissante leur désir d'améliorer leur condition.

42. La région d'où je viens constitue un excellent exemple, pour ce qui est des perspectives et des difficultés que fait surgir l'œuvre de développement et de progrès dans maintes régions du globe. Abstraction faite de l'importance de sa situation géographique, elle a d'immenses ressources humaines et naturelles et donc d'immenses moyens — actuels, et plus encore, virtuels — de servir la cause de la paix et de la sécurité internationales ainsi que la prospérité et le bonheur de l'humanité.

43. Mais comment utiliser pleinement et au mieux tous ces avantages, alors que l'Algérie, Buraïmi, l'Oman, la partie méridionale de la péninsule Arabique sont le théâtre de combats et d'événements déplorables, ou alors que la nation arabe de Palestine est en proie à un sort tragique et voit bafouer ses droits?

44. Le document, en date du 15 juin 1959, présenté par le Secrétaire général et intitulé "Propositions en vue de la continuation de l'assistance des Nations Unies aux réfugiés de Palestine" [A/4121] a naturellement été étudié de très près. L'essentiel, la recommandation de poids, tient en une phrase très brève: "Je recommande de maintenir en existence l'UNRWA." Nous souscrivons volontiers à cette affirmation, en attendant une solution définitive et équitable de la question de Palestine. Nous avons souvent été d'accord avec le Secrétaire général, mais, quand il a paru à certains d'entre nous estomper, involontairement j'en suis sûr, les droits inaliénables de la nation arabe palestinienne, il ne pouvait que provoquer en nous un sentiment d'appréhension. Nous avons d'autant mieux accueilli ses déclarations ultérieures où il réaffirmait, comme il fallait s'y attendre, son respect des droits des réfugiés et des résolutions de l'ONU relatives auxdits réfugiés. L'inquiétude que certains d'entre nous avons ressentie et exprimée à cette occasion donne une idée précise, s'agissant de cette question, de la profondeur des convictions et des émotions ancrées dans le cœur et l'esprit de tous les Arabes et, ajouterai-je, de bien d'autres personnes.

45. Des convictions et des émotions analogues nous animent à l'égard d'autres questions importantes de notre époque, et particulièrement de la question d'Algérie. On a récemment parlé d'un nouveau plan français destiné à résoudre ce problème. Le Président de la République française a esquissé ce plan au cours de sa déclaration du 16 septembre 1959. Mon gouvernement a examiné cette déclaration avec beaucoup d'attention, s'efforçant de garder tout le détachement et toute l'objectivité possibles, et il s'est au moins formé une première opinion à son sujet. Il appartiendra naturellement aux Algériens, et aux Algériens seuls, de former leur propre opinion et de prendre leurs propres décisions.

46. Nous prenons acte du fait que le Gouvernement français reconnaît le droit des Algériens à l'autodétermination; nous prenons acte également de l'esprit constructif et du sens de la mesure qui inspirent la déclaration que le Gouvernement algérien provisoire a faite au sujet de la déclaration française. Nous voulons espérer que les Algériens pourront exercer librement leur droit à l'autodétermination dans l'atmosphère qui convient et avec toutes les garanties voulues, point sur lequel nous sommes en plein accord avec nos frères algériens. Nous voulons espérer également que le Gouvernement français ne se retranchera pas indéfiniment dans une position intenable, où il refuse de négocier avec les représentants manifestes et réels du peuple, et nous souhaitons qu'il rejette promptement toute idée de traiter avec ceux qui ne sont pas des chefs, qui ne combattent pas et qui ne possèdent même pas un fusil d'enfant.

47. Mon gouvernement et mon peuple maintiendront aussi résolument que par le passé leur solidarité avec le gouvernement et le peuple algériens dans leur lutte pour l'indépendance, pour le rétablissement et la préservation de leurs droits, et pour l'intégrité territoriale de leur pays. Espérons qu'en dépit de nombreux facteurs décourageants, le moment n'est plus éloigné où l'Algérie cessera d'être à ce point martyrisée et occupera la place digne et honorable qui lui revient en tant que nation indépendante, désireuse et capable de contribuer généreusement à la prospérité générale et à la paix internationale.

48. Ce qui se produit depuis des années en Algérie et à propos de l'Algérie est malheureusement typique des facteurs de division et des sources de conflit qui gênent ou ralentissent la marche de la paix et du progrès dans de nombreuses régions du monde. Cet état de choses paraît d'autant plus déplorable lorsqu'on songe à tout le bien dont chacun bénéficierait, si les problèmes qui se posent à nous étaient abordés de façon neuve, moderne, dans un esprit vraiment conforme à celui de la civilisation.

49. Dans un climat de paix et de coopération, le pétrole de notre région a pu alimenter en abondance les industries, la marine et l'aviation des pays d'Europe et d'autres régions du monde. Dans un climat de paix et de coopération, le pétrole de notre région pourra largement suffire à satisfaire une demande accrue. En l'absence de paix et de coopération, ce courant a été entravé et interrompu en 1956, et l'on se rappelle aujourd'hui encore les conséquences fâcheuses qui en résultèrent pour l'Europe et pour d'autres régions du monde. En l'absence de paix et de coopération, le canal de Suez n'a pu, en 1956, jouer le grand rôle qui est le sien, et beaucoup se souviennent aujourd'hui encore comme d'un mauvais rêve des suites désastreuses qui en découlèrent. Avec le retour de la paix et de la coopération, le canal de Suez a repris entièrement sa fonction de lien essentiel dans les courants d'échanges commerciaux et culturels entre les nations du globe.

50. Dans l'introduction à son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation, le Secrétaire général, faisant allusion à ce qu'il appelle "des questions soulevées par les politiques actuellement suivies au sujet du canal de Suez", a déclaré:

"La question présente des aspects juridiques importants dont on peut penser qu'ils méritent d'être élucidés davantage, mais elle se rattache également au problème général de la Palestine." [A/4132/Add.1, p. 5.]

Nous avons, et nous sommes fondés à avoir, nos idées personnelles au sujet de cette question qui, de toute évidence, est pour nous d'importance vitale. En fait, elle n'a pour ainsi dire été qu'une séquelle du problème de Palestine. Elle ne pourrait manifestement se poser si les droits des Arabes de Palestine étaient pleinement et effectivement reconnus, auquel cas, loin de se perpétuer, elle disparaîtrait aussitôt d'elle-même.

51. Certains — les appellerons-nous des sionistes politiques ou des politiciens sionisants? — ont essayé récemment de dénaturer l'œuvre magnifique, marquée de progrès constants, qu'on doit à la direction arabe du canal. Ils ont essayé de fabriquer une situation nouvelle, là où il n'y avait rien de vraiment neuf, ils ont cherché à accumuler inconséquences et arguties, et nous ne nous engagerons pas à leur suite dans de vaines polémiques. Quand, par exemple, Mme Golda Meir et M. Selwyn Lloyd nous prêchent les bienfaits de la liberté de navigation, oubliant ainsi, semble-t-il, la mésaventure dont furent victimes en 1956 les trois mousquetaires délirants partis à la destruction du canal, nous ne prenons pas même la peine d'examiner s'il faut les plaindre d'avoir perdu la mémoire. Nous ne nous laisserons pas non plus aller à espérer qu'ils voudront bien rappeler à l'Assemblée que la pratique actuelle concernant la navigation dans le canal de Suez n'est pas nouvelle, et que le péché

originel remonte au vol de la Palestine arabe. On ne peut guère s'attendre qu'ils nous présentent la longue liste de résolutions, avertissements, blâmes et accords qui ont émané de l'ONU et dont Israël n'a fait aucun cas jusqu'à ce jour, y compris la Convention générale d'armistice entre l'Egypte et Israël, qu'Israël viole systématiquement et considère même comme lettre morte, et sur laquelle était pourtant fondée la résolution adoptée par le Conseil de sécurité le 1er septembre 1951 [558ème séance], qu'Israël essaie de séparer de son contexte et d'isoler pour que suite y soit donnée.

52. On peut encore moins compter dans ces milieux entendre prononcer un seul mot, ne serait-ce qu'un murmure, sur le martyre des Arabes de Palestine, leurs droits, et le vol éhonté dont ils ont été les victimes. Non, bien sûr, on n'ira pas même effleurer ces sujets gênants. On s'empressera plutôt d'accuser autrui d'intentions d'agression, purement imaginaires, avant que d'autres dressent à nouveau devant l'Assemblée, pour mémoire, l'état des nombreuses agressions, réelles celles-là, qu'Israël a commises et que l'ONU a reconnues et déplore comme telles. Et l'on fabriquera un problème artificiel, de conception exclusivement israélienne, que l'on cherchera à faire passer pour le problème de la liberté de navigation à travers le canal de Suez. Je vais citer des faits et des chiffres qui démontrent, au moins partiellement, quelle immense contribution le canal sous gestion arabe apporte à la navigation et aux échanges internationaux, contribution bien plus grande que ce n'était le cas auparavant. Ces faits et ces chiffres parlent d'eux-mêmes. L'ampleur du trafic et les progrès qu'ils permettent de mesurer ne sont pas imaginaires, mais aussi concrets que possible. Les conditions de la navigation dans le canal de Suez ne laissent rien à désirer. Il ne faut pas laisser le sionisme mondial tromper quiconque sur ce point; il ne faut pas le laisser nous montrer dans un ciel serein un orage artificiel qui n'existe pas. Dieu sait qu'il y a assez d'orages dans le monde sans qu'on s'attarde aux tempêtes que le sionisme politique et Israël déclenchent dans des verres d'eau.

53. Ce sont les faits purs et simples qui montrent comme nous avons été respectueux des principes inscrits dans la Convention de Constantinople de 1888, qui, on s'en souvient, ont été réaffirmés par mon gouvernement dans une déclaration faite le 24 avril 1957⁴. Cette déclaration a été suivie le 18 juillet 1957 d'une autre, communiquée au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères d'Egypte, aux termes de laquelle le Gouvernement égyptien acceptait la juridiction obligatoire de la Cour internationale de Justice conformément au paragraphe 2 de l'Article 36 du Statut de la Cour.

54. L'exploitation du canal, depuis que les Arabes s'en sont chargés, donne des résultats qui parlent d'eux-mêmes. En 1955, dernier exercice complet avant l'agression et pour lequel les chiffres enregistrés étaient les plus élevés qui aient jamais été atteints, le nombre des navires ayant franchi le canal n'atteignait pas 15.000, soit moins de 116 millions de tonnes. En 1958, premier exercice complet depuis l'agression, le nombre des passages atteignait presque 18.000, contre un chiffre inférieur à 15.000 en 1955, et le tonnage total a dépassé 154 millions de tonnes,

contre moins de 116 millions en 1955. Pour les neuf premiers mois de 1959, le nombre des passages a largement dépassé 13.000, soit un total de près de 121 millions de tonnes; et il y a lieu de penser que, pour l'ensemble du trafic de cette année, on comptera environ 18.000 passages pour un tonnage total de 160 millions, soit une augmentation d'environ 33 pour 100 par rapport aux chiffres atteints en 1955, année record avant l'agression.

55. J'ai en outre le plaisir de signaler qu'il existe une coopération et une compréhension excellentes entre l'Autorité du canal de Suez et tous les milieux maritimes qui ont affaire avec elle. Ces milieux observent avec admiration, en pleine conscience de leurs intérêts, la régularité, la précision et l'esprit de progrès qui caractérisent tous les aspects du travail énorme accompli par la direction actuelle du canal. Cette admiration se fait d'autant plus vive qu'on se rappelle les difficultés considérables, notamment les actes de sabotage dus à des éléments extérieurs, auxquelles s'est heurtée, surtout au début, la nouvelle direction, qui n'avait après tout que très peu ou guère d'expérience de l'exploitation d'un tel canal. Des améliorations sont apportées au canal, à ses services et à ses installations, grâce à des décisions audacieuses et constructives, et l'Autorité du canal de Suez espère avoir à faire face à un trafic dont le volume sera plusieurs fois supérieur au chiffre actuel.

56. Nous avons promis que le canal serait toujours en bon état et répondrait aux besoins de la navigation moderne, en toute liberté, avec une bonne foi parfaite. Je dis que nous avons tenu parole et que nous sommes décidés à continuer.

57. La production de pétrole dans les pays arabes, qui est considérable et se développe toujours, et la navigation prospère et en expansion rapide dans le canal de Suez, pour le bien de tous les pays, immédiatement voisins ou non de ces deux grands piliers de la paix et de la prospérité mondiales, sont des exemples de ce que nombre de régions pourront faire, bien plus qu'à l'heure actuelle, pour le bien-être, la paix et la sécurité de cette partie du monde ainsi que de l'humanité tout entière, à la seule condition d'avoir un moment de répit où l'volonté de construire prendra le dessus et le bon sens pourra enfin triompher. Même si certains prétendent ignorer le fait, nous savons parfaitement que, pour la prospérité et l'honneur de tous, il vaut bien mieux avoir pour dénominateur commun dans les relations internationales la coopération pacifique que la domination et l'exploitation. Nous savons tout aussi bien qu'une conception rationnelle et moderne de ces relations ne saurait diviser brutalement les nations en grandes, moyennes et petites puissances pour déterminer qui est en mesure de détruire l'autre, mais doit être solidement fondée sur les sublimes et contraignantes réalités de notre époque, qui nous fixent le seul plan sur lequel faire preuve d'émulation sans que cela compromette notre survivance: je veux dire le plan de l'utilité de chacun de nous pour soi-même et pour le reste du monde.

58. C'est dans cet esprit qu'avec de nombreux autres pays, la République arabe unie travaille assidûment à améliorer la santé, l'éducation et le niveau de vie de sa population. Elle s'emploie à ce que le canal de Suez réponde de plus en plus aux besoins de la navigation moderne, elle a commencé à édifier le grand barrage du Nil, qui doit accroître d'un tiers la superficie cultivable de la région méridionale. Elle redouble

⁴/ Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, Supplément d'avril, mai et juin 1957, document S/3818.

d'efforts pour arriver à une meilleure utilisation des eaux de pluie et du sous-sol et à l'aménagement des cours d'eau, en vue d'augmenter encore la superficie cultivable dans le Nord comme dans le Sud. Elle développe de façon marquante les industries pétrolières, extractives et autres. C'est ainsi que, tenant la situation bien en main, elle s'engage plus avant sur la voie du progrès et qu'animée à la fois par la modestie et une ferme volonté, guidée par ses propres intérêts comme par un idéalisme réaliste, elle travaille pour la paix et pour la paix seulement.

59. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël qui a demandé à exercer son droit de réponse.

60. **M. LOURIE** (Israël) [traduit de l'anglais]: Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, d'exprimer, j'en suis sûr, les sentiments de tous ceux qui sont ici présents et de vous dire combien nous sommes heureux que votre santé soit rétablie; nous sommes vraiment heureux de vous voir occuper à nouveau le fauteuil présidentiel.

61. Au cours de la discussion générale, un certain nombre de représentants arabes ont jugé bon, une fois de plus, d'utiliser cette tribune pour mener des attaques belliqueuses contre l'existence d'Israël. Beaucoup de représentants ici présents ont probablement entendu maintes fois ces attaques verbales au cours des années passées. D'autres représentants cependant y sont peut-être moins accoutumés; aussi conviendrait-il de leur donner très brièvement une vue quelque peu différente de la situation. Il est sans doute inutile de rappeler à l'Assemblée que la restauration d'Israël en tant qu'Etat indépendant parmi les nations du monde représente l'aboutissement de milliers d'années d'histoire. Tout au long des siècles, les Juifs, éparpillés et déracinés, se sont attachés avec ténacité à l'idée qu'ils se faisaient de leur peuple et à l'espoir qu'ils avaient de retourner sur la terre d'Israël pour refaire une nation.

62. Il y a 40 ans, après la première guerre mondiale, les nations du monde ont accepté le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. La Conférence de la paix et la Société des Nations, en reconnaissant les droits des peuples arabes du Moyen-Orient à devenir des Etats dans leurs vastes territoires, ont en même temps affirmé le droit du peuple juif de posséder son foyer national sur cette terre peu étendue mais historique qui s'appelle Israël. Vingt-cinq ans plus tard, en 1947, l'Organisation des Nations Unies a confirmé la décision que la communauté internationale avait prise dans le passé, elle a demandé le partage de la Palestine et la création d'un Etat juif et d'un Etat arabe distincts [résolution 181 (II)]. Si les pays arabes avaient accepté le compromis formulé dans la résolution du 29 novembre 1947, l'histoire de notre région aurait pu être celle d'un développement constructif entrepris parallèlement et d'une collaboration mutuelle qui aurait été profitable aux deux rameaux principaux des peuples sémites.

63. Mais les voisins arabes d'Israël n'ont pas accepté cette solution et ils ont choisi la guerre. La position des Arabes est devenue un amas de contradictions. Ces mêmes délégations arabes qui parlent spécieusement du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes refusent de manière douceuse ce droit à un peuple sur la terre: le peuple juif. Elles parlent du respect des résolutions de l'Organisation des Nations Unies,

mais refusent de reconnaître, ne serait-ce qu'un instant, que c'est leur non-acceptation fondamentale de ces résolutions qui a entraîné les désastres qui se sont succédé. C'est à la suite de leur agression armée que s'est posé le problème des réfugiés arabes.

64. Les représentants arabes font appel aux instincts humanitaires des peuples et ils demandent que l'on prenne en pitié ces réfugiés; cette pitié, chacun de nous doit la ressentir. Mais les représentants arabes oublient de dire que dans leurs vastes territoires fertiles ils auraient la possibilité, avec l'aide qu'offre la communauté internationale, de mettre fin eux-mêmes à cette tragédie humaine en intégrant à leur propre peuple, pour en faire des citoyens responsables et actifs, les victimes de l'agression aveugle qu'ils ont eux-mêmes commise.

65. Le problème des réfugiés arabes ne constitue pas le seul problème de réfugiés du Moyen-Orient. Qu'il me soit permis de rappeler à l'Assemblée que plus de 400.000 réfugiés juifs venant de pays de langue arabe ont été absorbés par Israël.

66. Les porte-parole arabes prétendent qu'Israël est l'instrument du colonialisme, mais ils ne disent pas qu'avant d'avoir à défendre son existence contre les attaques arabes, Israël a été obligé de mener pour son indépendance une longue lutte contre cette même puissance qui, selon eux, aurait créé l'Etat d'Israël à des fins cachées.

67. Certaines délégations arabes ont parlé d'une action militaire d'Israël en octobre 1956. Ce qu'ils ont voulu entreprendre oublier ou cacher, c'est que cette action, entreprise en vertu du droit naturel de légitime défense, avait été la conséquence directe d'actes de guerre effectués en territoire israélien par des unités militaires spéciales, agissant sous des ordres égyptiens et à partir d'un territoire placé sous l'autorité de l'Egypte. D'une part, ces délégations parlent d'un monde de paix et des obligations de la Charte et, d'autre part, elles cherchent à détruire mon pays. Les Arabes, ayant échoué sur le champ de bataille, prétendent maintenant qu'ils ont le droit de maintenir unilatéralement un état de guerre et que ce prétendu droit proclamé unilatéralement doit être reconnu par la communauté internationale. Tout cela en dépit du fait que la Charte de l'Organisation dont ils sont membres comme nous rejette catégoriquement tout prétendu droit de ce genre. Ils n'ont même pas fait le moindre effort pour répondre aux arguments présentés à ce sujet par le Ministre des affaires étrangères d'Israël dans le discours prononcé à cette session [806ème séance]; en effet, il n'y avait pas de réponse. Au lieu de cela, le Ministre des affaires étrangères de la République arabe unie a cherché aujourd'hui à justifier la discrimination illégale pratiquée dans le canal de Suez, pour des raisons purement politiques liées à ses opinions sur ce qu'il appelle la "question de Palestine". Cette affirmation n'a aucune base juridique mais, quoi qu'il en soit, si le représentant de la République arabe unie désire faire état de la prétendue "question de Palestine", je ne lui poserai qu'une simple question: son pays est-il disposé à entreprendre avec nous des négociations pour résoudre ces problèmes?

68. Au nom de mon gouvernement, je suis en mesure de déclarer ici que nous sommes prêts à entreprendre

immédiatement des négociations en vue d'un règlement complet et définitif de tous les principaux problèmes qui séparent Israël des Etats arabes, au lieu et à la date que voudraient choisir les dirigeants arabes, et sans aucune condition préalable.

69. Nous sommes venus exposer à l'Assemblée générale la récente initiative prise par le Gouvernement de la République arabe unie pour entraver le commerce d'Israël vers l'océan Indien et le Pacifique. Quel est cet état de guerre en vertu duquel l'Egypte prétend agir? Est-elle en droit de gêner notre commerce et celui des autres nations, de faire obstacle à nos communications et à celles des autres nations, et de venir ensuite à l'Organisation des Nations Unies pour faire sanctionner ces actions et être ainsi à couvert? Nous répétons qu'aux termes de la Charte aucun pays n'a le droit de s'arroger de prétendus droits de guerre et de demander que ces droits, ou cet état de guerre, soient reconnus par la communauté internationale. La délégation d'Israël est heureuse que cette discussion ait montré clairement que les restrictions apportées par le Gouvernement de la République arabe unie à la liberté de passage dans le canal de Suez font l'objet d'une désapprobation générale. Plus de 20 pays, appartenant à plusieurs continents, se sont exprimés dans ce sens. Il est significatif qu'aucun pays non arabe ne soit venu appuyer les demandes de la République arabe unie.

70. Le peuple d'Israël n'a pas de rancune contre les peuples arabes. Notre désir le plus sincère est de vivre en paix, de travailler avec les Arabes et les autres hommes pour un monde meilleur et plus heureux. Les principes d'égalité et de fraternité entre les hommes demeurent notre espoir le plus profond. Notre main reste tendue en signe de paix vers nos voisins arabes. Nous espérons que cette main sera bientôt saisie, en signe de paix également, pour le plus grand bien de notre région et de l'humanité tout entière.

71. M. THORS (Islande) [traduit de l'anglais]: Depuis l'entrée de mon pays à l'Organisation des Nations Unies en 1946, ma délégation est rarement intervenue dans la discussion générale. Bien souvent, au cours des années passées, la discussion générale qui s'est engagée au début de chaque session annuelle a été dominée par les grandes puissances, et l'on peut considérer cela comme normal étant donné que la solution et le règlement des plus grands problèmes qui se posent à l'Organisation des Nations Unies, et à notre époque en général, incombent aux grandes puissances. C'est souvent elles qui sont à l'origine de ces graves problèmes et elles seules peuvent et doivent leur trouver une solution. Cependant, chaque nation représentée à l'Organisation a des responsabilités et des obligations à remplir pour réaliser et servir les idéaux et les objectifs de notre Charte. Ainsi, dans la discussion générale de 1956, la délégation de l'Islande a fait part de son inquiétude touchant la situation mondiale, qui était assurément très grave à cette époque.

72. L'année dernière, notre ministre des affaires étrangères, M. Gudmundur I. Gudmundsson, a prononcé ici un discours dans lequel il a déclaré: "Cette année, l'Islande estime urgent de faire entendre sa voix au cours de la discussion générale..." [759ème séance, par. 137]. Malheureusement l'urgence demeure; j'y reviendrai plus tard.

73. La délégation islandaise a écouté avec intérêt, au cours des dernières semaines, les nombreux discours de tous ceux qui avaient une proposition à faire en vue de résoudre l'un quelconque des multiples problèmes qui se posent dans le monde. Certains orateurs ont également parlé de la situation de l'Organisation des Nations Unies et de ses perspectives d'avenir. Qu'il me soit permis de mentionner seulement les difficultés et la gêne causées par le retard avec lequel de nombreuses délégations versent leurs contributions annuelles, contributions indispensables pour permettre à l'Organisation de travailler efficacement sur une base financière saine. Il est cependant réconfortant de constater l'unanimité avec laquelle nous accordons une confiance inébranlable au Secrétaire général, dont nous connaissons la sagesse, le jugement et l'énergie, à tous les hauts fonctionnaires du Secrétariat, notamment les sous-secrétaires, et aux membres du Secrétariat dans son ensemble. Nous devons en effet leur être reconnaissants de tous les renseignements statistiques et de tous les rapports savants et même scientifiques que le Secrétariat met à notre disposition tout au long de l'année, bien que certains d'entre nous aient parfois le sentiment que nous n'avons pas assez de temps pour lire tous les documents. Tous ces rapports sont très instructifs; ils ont souvent une grande valeur statistique et nos administrations publiques auraient de la peine à exercer leur activité de façon satisfaisante si elles ne disposaient pas de cette documentation.

74. Dans la discussion générale, nous avons aussi entendu la voix des délégations qui ont dû nous faire part de leurs griefs à l'égard d'autres Etats Membres et des différends qui les opposent à eux; la tribune de l'Assemblée générale où nous parlons devant le monde entier est le lieu qui convient pour présenter nos causes dans l'espoir que l'adversaire se laissera influencer par l'opinion publique mondiale et fera preuve de bonne volonté.

75. L'un des aspects les plus frappants de l'activité de l'Organisation des Nations Unies au cours de ces dernières années est l'augmentation constante du nombre de ses membres, dont beaucoup ont acquis la souveraineté après avoir subi la domination coloniale de gouvernements qui, souvent situés dans des terres lointaines, ne comprenaient pas toujours les problèmes des peuples coloniaux ni leur lutte pour l'indépendance. Mon pays, l'Islande, a connu le régime colonial et nous sommes de tout cœur aux côtés des nouvelles nations qui veulent accéder à la liberté et à la souveraineté totales. C'est donc avec satisfaction que nous avons récemment vu des pays d'Afrique de plus en plus nombreux venir ici siéger parmi nous. Nous avons accueilli les nouveaux Etats de Ghana et de Guinée et nous sommes heureux de savoir que quatre autres nations d'Afrique vont acquérir l'année prochaine, ou immédiatement après, une souveraineté et une liberté totales. Nous devons tous admettre que tel est le sens de l'évolution historique au XXème siècle. Les jours du colonialisme sont révolus et rien ne peut arrêter la marche des nations qui ont récemment accédé à l'indépendance.

76. Cependant, des signes annoncent des menaces et des dangers pour l'activité féconde, juste et concrète de l'Organisation des Nations Unies. Ce sont la division et le rassemblement de délégations en blocs, qui votent ensemble, agissent ensemble et réclament ensemble des avantages et des places pour leurs membres. C'est

là un trait qui est devenu de plus en plus caractéristique de nos affaires et de nos activités quotidiennes. Ces blocs, qui, dans un langage plus poli mais superficiel, sont appelés des groupes, nous sont connus sous des noms divers tels que le groupe du Commonwealth, le groupe de l'Amérique latine, le groupe africano-asiatique, le groupe de l'OTAN, le groupe communiste et même le groupe européen, qui semble correspondre à une notion très imprécise puisque l'Europe est nettement divisée. Le renforcement de ces blocs constitue un certain danger en lui-même. Nous devons éviter de les laisser se développer au point que toutes les décisions prises à l'Organisation le soient par l'intermédiaire de ces blocs et non par les nations elles-mêmes. D'après la Charte, chaque délégation représente le gouvernement d'une nation souveraine et agit à ce titre en se fondant sur les idéaux et les principes de la Charte.

77. Mais, si la tendance que j'ai mentionnée devait se développer, nous pouvons dire qu'il suffirait qu'un représentant de chaque bloc assiste aux séances et tous les autres pourraient s'en retourner chez eux. Ma délégation n'appartient à aucun bloc et aucun bloc ne lui donne son appui. Cependant, nous sommes une des démocraties occidentales et il est normal que notre attitude soit le plus souvent semblable à celle des autres pays démocratiques avec lesquels nous partageons un idéal, un héritage, des manières de penser, des désirs et des aspirations, une conception de la vie et l'amour de la liberté. Tel est particulièrement le cas de nos relations avec les autres pays nordiques. Il faut éviter que les luttes de position et d'influence n'amènent les délégations à s'organiser en blocs serrés. La liberté de pensée et d'action de chaque nation doit être préservée. Ainsi nous pouvons espérer que les petites nations aussi pourront avoir un rôle à jouer dans le cadre de l'ONU.

78. Cette session de l'Assemblée générale est la quatorzième à laquelle l'Islande participe. Selon nous, elle s'ouvre sous des auspices plus favorables que les sessions précédentes et j'y reviendrai ultérieurement. L'Assemblée y fera du bon travail et certaines indications nous permettent de penser que nos délibérations ne seront pas indûment ou inutilement retardées. Nous devons tous constater avec soulagement et satisfaction que la question de Chypre, qui a fait l'objet de si longues discussions au cours des années précédentes, est maintenant résolue par les parties immédiatement intéressées et il faut féliciter le Gouvernement grec et le Gouvernement turc pour la clairvoyance et la sagesse dont ils ont fait preuve en parvenant à un compromis acceptable pour la population de Chypre. Espérons que l'avenir de la population de cette belle île connaîtra le progrès et la prospérité qui sont la récompense d'efforts communs et de sentiments fraternels et amicaux.

79. Pour la première fois nous avons quelque espoir de voir résoudre équitablement la très délicate question d'Algérie. Nous ne connaissons pas encore suffisamment tous les détails pour juger de l'avenir, mais ma délégation estime que le discours courageux prononcé par M. de Gaulle, président de la République française, le 16 septembre 1959, constitue un grand pas en avant et nous espérons qu'il mènera à un règlement définitif. Le peuple islandais a finalement atteint son indépendance en exerçant son droit d'autodétermination. Cependant, nous avons attendu 25 ans avant de faire le dernier pas et de décider de rompre nos

liens politiques avec le Danemark, de sorte que les relations entre l'Islande et le Danemark n'ont jamais été aussi amicales et fraternelles qu'elles le sont aujourd'hui, les deux nations étant associées dans l'indépendance. Si le peuple algérien ne doit attendre que quatre ans pour décider s'il désire une indépendance complète, une autonomie fédérale ou une intégration à la République française, nous sommes certainement enclins à penser qu'il doit faire preuve de patience et se préparer dans le calme et la paix à cette grande décision. Nous espérons très sincèrement qu'il sera possible de mettre fin à cette lutte tragique, si coûteuse en vies humaines et si menaçante pour la paix en Afrique et dans le monde en général.

80. J'en viens maintenant à la question du désarmement, que l'Assemblée générale examine chaque année depuis 1946, c'est-à-dire depuis l'époque où les vents glacés de la guerre froide ont commencé à souffler. Chaque année, nous avons débattu cette question pendant des mois; nous avons adopté un nombre infini de résolutions, mais aucune d'entre elles n'a donné de résultats notables. Pendant ce temps, la course aux armements s'est poursuivie de plus en plus rapidement et nous sommes arrivés à un moment où la production d'armement semble avoir atteint le point de saturation. Les grandes puissances sont actuellement en mesure d'anéantir avec une seule bombe les villes les plus peuplées de n'importe quelle région de la terre, et il n'est pas un point du monde que les armes nucléaires et les fusées ne puissent atteindre. On nous dit que l'explosion d'une seule bombe à l'hydrogène libère plus d'énergie que ne l'ont fait les explosions déclenchées par tous les pays dans toutes les guerres de l'histoire. Nous savons aussi que plus de 100 millions de personnes ont été éloignées de leurs occupations pacifiques pour être employées à la production d'armes et à des activités militaires et qu'à l'heure actuelle les dépenses militaires de tous les Etats se montent chaque année à plus de 100 milliards de dollars. Le moment n'est-il pas venu d'arrêter ce mouvement dangereux et diabolique?

81. A notre avis, le jour où la Commission du désarmement, qui est composée de tous les Etats Membres de l'ONU, s'est réunie — le 10 septembre 1959 — a marqué une date heureuse dans l'histoire de l'ONU. Nous avons alors appris que les Ministres des affaires étrangères des Etats-Unis, de la France, du Royaume-Uni et de l'Union soviétique s'étaient mis d'accord pour créer un comité de 10 Etats qui serait chargé d'examiner, de façon approfondie, le problème du désarmement. Nous avons voulu croire qu'en fin de compte un effort sérieux et certain allait être fait. Il était prévu que le Comité des Dix se réunirait à Genève en janvier 1960 et on nous a indiqué qu'un rapport serait présenté à la Commission du désarmement elle-même avant la réunion de l'Assemblée générale en septembre 1960. Nous n'abandonnerons pas cet espoir.

82. Les Ministres des affaires étrangères des Etats-Unis [797ème séance], du Royaume-Uni [798ème séance] et de la France [814ème séance] ont présenté ici, dans les exposés approfondis qu'ils ont faits au cours de la discussion générale, leurs propositions et leurs offres relatives à un désarmement qui serait réalisé par étapes. Bien entendu, nous avons tous suivi avec beaucoup d'intérêt le grand et éloquent discours prononcé le 18 septembre 1959 par M. Nikita Khrouchtchev, président du Conseil des ministres de l'URSS [799ème séance]. L'offre du Premier Ministre

soviétique, qui a proposé de réaliser un désarmement général et complet dans un délai de quatre ans, marquera peut-être une date décisive. Bien que les hommes d'Etat aient déjà entendu des offres analogues de désarmement complet, cette proposition a aujourd'hui une importance infiniment plus grande, car la course aux armements et les moyens de faire la guerre ont atteint des proportions monstrueuses. Il est satisfaisant de constater que tous les hommes d'Etat responsables sont désireux d'étudier très sérieusement cette proposition. Tout ce que nous pouvons souhaiter, c'est que cette suggestion grandiose puisse ouvrir la voie à un accord, même si cet accord ne peut être atteint que par étapes. Comme le disait Winston Churchill à la Chambre des communes, en mai 1953: "Ce serait, je pense, une erreur de croire qu'on ne peut régler aucune question avec l'Union soviétique avant que tout ne soit réglé."

83. Ma délégation espère fermement qu'après un débat pondéré et modéré à la présente session de l'Assemblée générale, la question du désarmement dans son ensemble sera renvoyée au Comité des Dix et nous espérons recevoir de ce comité un rapport constructif avant la prochaine session. D'ici là, que les canons restent silencieux dans le monde entier et que les bombes soient gardées avec précaution dans les dangereux arsenaux, jusqu'au jour heureux où ils seront tous complètement détruits.

84. L'Assemblée générale a été saisie pour la première fois, en 1958, de la question de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique par l'humanité. Ma délégation a été heureuse, l'an dernier, de voter pour une résolution dans laquelle l'Assemblée générale reconnaît que l'espace extra-atmosphérique intéresse l'humanité tout entière et que l'objectif commun est de le voir utilisé à des fins exclusivement pacifiques [résolution 1348 (XIII)]. Depuis que l'homme a pénétré dans l'espace extra-atmosphérique, il est devenu essentiel d'assurer la coopération internationale en vue de l'utilisation pacifique de l'espace cosmique. C'est pourquoi la délégation islandaise a fait tous ses efforts, à la quatorzième session, pour qu'un accord complet soit réalisé sur la composition d'un Comité spécial des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Cet objectif n'a pas été atteint et il est regrettable que les délégations de l'URSS, de la Tchécoslovaquie, de l'Inde et de la République arabe unie n'aient pas cru pouvoir s'associer aux travaux de ce comité. Nous espérons que ces délégations estimeront possible de collaborer à l'avenir pour la réalisation de cet objectif. Le Comité spécial doit être félicité des travaux préalables de grande valeur qu'il a déjà effectués.

85. La situation dans le Moyen-Orient, qui était pleine de dangers et de menaces l'an dernier, est maintenant devenue, par bonheur, un peu plus calme, encore que ce calme ne soit pas complet, comme nous l'avons tous entendu dire ce matin. De nombreux problèmes concernant cette région restent encore sans solution. Toute la question du Moyen-Orient doit être traitée de manière très large et il faut espérer que les suggestions clairvoyantes et détaillées du Secrétaire général relatives aux réfugiés de Palestine seront étudiées avec l'attention qu'elles méritent. Nous comptons bien également qu'il nous sera donné de voir rétablir la liberté de navigation dans le canal de Suez, conformément, estimons-nous, au droit international et à la Convention de Constantinople de 1888 relative au canal de Suez, dont l'article premier dispose:

"Le canal sera toujours libre et ouvert, en temps de guerre comme en temps de paix, à tout navire de commerce ou de guerre, sans distinction de pavillon..."

"Le canal ne sera jamais assujéti à l'exercice du droit de blocus."

86. Ce principe a été confirmé par le Conseil de sécurité dans la résolution qu'il a adoptée le 13 octobre 1956 [743ème séance]. Nous estimons que les problèmes du Moyen-Orient ne seront jamais résolus si les Etats arabes eux-mêmes ne se montrent pas disposés à les résoudre ensemble et ne consentent pas à entretenir des relations de bon voisinage avec tous les pays de cette région.

87. En tant que nation européenne, l'Islande est vivement préoccupée du sort des habitants de Berlin-Ouest, qui sont plus de 2 millions et qui ont montré un grand courage en exprimant et en confirmant leur profond désir de conserver le droit de vivre dans une libre démocratie. Un accord sur les problèmes de l'Europe centrale, qui, nous l'espérons, pourra être conclu à quelque échelon, devra garantir l'avenir de Berlin-Ouest et la liberté de sa population.

88. Quand on examine la situation générale du monde, il est effrayant de constater que plus de 1 milliard et demi d'êtres humains, dans l'humanité d'aujourd'hui, vivent en proie à la faim, au dénuement, et même à la misère et à l'ignorance. Nous ne pouvons pas espérer édifier une paix et une sécurité durables dans le monde si nous ne poursuivons pas et si nous n'intensifions pas beaucoup notre lutte contre la pauvreté, la malnutrition, l'analphabétisme et la maladie dans les diverses régions du monde. Nous serons donc heureux de tout progrès fait dans ce sens.

89. Nous avons été heureux de noter les grands bienfaits que maintes nations ont retirés dans le monde entier de l'assistance technique qui leur a été fournie dans de nombreux domaines tant par l'action commune des Nations Unies que par l'action individuelle de nombreux pays. C'est un objectif très noble que de vouloir porter les ressources du Fonds spécial à 100 millions de dollars et celles du Programme élargi au même niveau. Cependant, il va sans dire que la contribution d'un petit pays comme l'Islande à ces programmes progressifs et utiles et à d'autres projets de même nature ne peut être que très faible. Mais nous voulons y prendre une part, si petite soit-elle, et nous avons accepté d'accroître de 50 pour 100 notre contribution à la BIRD et au FMI. Nous avons également donné notre accord à l'établissement d'une Association internationale de développement, dont la création a été décidée à la réunion des gouverneurs de la BIRD qui s'est tenue à Washington le 30 septembre 1959. Cette organisation devrait fournir de nouveaux moyens financiers permettant d'exécuter des projets encore plus utiles dans les pays moins développés. Nous ne devrions pas non plus oublier le FISE qui a accompli dans le monde entier une œuvre magnifique depuis sa création en 1948. Cette initiative généreuse a été dès le début accueillie en Islande avec un grand enthousiasme, et le peuple islandais loue et admire sans réserve l'œuvre accomplie dans ce domaine.

90. Comme je l'ai déjà fait remarquer, nous estimons que la session actuelle s'ouvre sous des auspices plus favorables et plus encourageants que la plupart des sessions antérieures. Nous savons tous la raison pour laquelle nous nous permettons d'expri-

mer un tel espoir et de faire preuve d'un optimisme peut-être exagéré. C'est principalement parce que Moscou et Washington se sont considérablement rapprochés et que le rideau de fer n'est plus un obstacle, car, même s'il existe encore aujourd'hui, il n'empêche pas les avions de s'envoler, que ce soit à destination de Paris ou de Londres, de New York ou de Washington, ou dans l'autre sens. Au surplus, aucun rideau ne peut arrêter la pénétration des idées et des pensées des hommes, quelle que soit la distance. Nous espérons que le moment est proche où les pensées de tous les habitants du monde se rejoindront et où ils n'auront qu'un seul désir sincère et véritable: la paix.

91. Dans le monde entier, on a accueilli avec un grand espoir et une profonde satisfaction la visite de M. Khrouchtchev, premier ministre de l'Union soviétique, aux Etats-Unis, ses contacts avec le peuple américain, et les échanges de vues fort importants qu'il a eus en toute franchise avec le grand chef de notre monde occidental, M. Eisenhower, président des Etats-Unis. Le monde suivra avec la même attention le voyage que M. Eisenhower fera plus tard pour rendre visite au grand peuple russe et qui lui permettra de reprendre et de préciser ses échanges de vues avec le chef du monde communiste. Ces voyages organisés récemment sont le fruit du désir le plus sincère de l'humanité et nous sommes convaincus qu'ils auront pour résultat de calmer les angoisses de notre monde inquiet. Dans le monde entier, les peuples commencent aujourd'hui à espérer qu'ils seront libérés de la crainte de la guerre et de la destruction totale et qu'ils pourront enfin envisager avec confiance et espoir l'avenir de l'humanité et le bonheur des générations actuelles et futures. Nous savons cependant que nous ne pouvons pas espérer que du jour au lendemain un monde austère et méfiant devienne un paradis où règnent les paroles aimables et la coexistence fraternelle.

92. Nous conjurons nos grands chefs d'améliorer le climat des relations internationales et de s'efforcer peu à peu de faire régner la compréhension mutuelle et d'accroître la confiance. Un tel progrès implique, gardons-nous de l'oublier, des changements, je dirai même des changements radicaux, et l'un des premiers maux qu'il nous faut supprimer est la propagande ininterrompue, les insultes, voire les incitations à la haine entre les nations et à l'intérieur des communautés nationales en vue de la conquête politique et idéologique de l'un ou l'autre des systèmes qui existent dans le monde d'aujourd'hui.

93. Chaque nation doit avoir le droit d'être protégée contre toute immixtion étrangère et de choisir l'existence et l'avenir que désire son peuple. Il me semble que, pour donner un gage sûr et solide de l'amélioration des relations internationales, il conviendrait d'inviter l'Assemblée générale à tenir sa quinzième session en 1960 à Moscou, où nous serions tous autorisés à nous mêler librement au peuple russe qui est l'ami de la paix et du progrès. En effet, en novembre 1960, des élections présidentielles et générales vont se dérouler aux Etats-Unis et, en des occasions semblables, l'Assemblée s'est réunie à deux reprises à Paris, et il a même fallu prendre des dispositions spéciales pour ajourner la session ordinaire de l'Assemblée générale, car l'on a estimé inopportun de tenir une session à New York au moment où s'y livrait une lutte politique intérieure. Je me permets humblement

d'avancer cette idée et demande aux principaux intéressés de bien vouloir l'examiner.

94. Avant d'en terminer avec les affaires mondiales et les perspectives que nous offre l'avenir, je me permettrai de citer des déclarations encourageantes qui ont été faites par deux des chefs d'Etat les plus influents du monde d'aujourd'hui.

95. Le 16 avril 1953, le président Eisenhower a déclaré à Washington:

"Personne sur cette terre ne peut être considéré — en tant que peuple — comme un ennemi, car l'humanité tout entière a le même besoin de paix, d'amitié et de justice."

Il a ajouté:

"Chaque nation a le droit inaliénable d'adopter la forme de gouvernement et le système économique de son choix... Il est inadmissible qu'une nation quelle qu'elle soit essaie d'imposer à d'autres nations sa propre forme de gouvernement."

Enfin, le président Eisenhower a dit:

"Une nation ne peut espérer voir s'instaurer une paix durable que si celle-ci est fondée non pas sur la course aux armements, mais bien au contraire sur des rapports empreints de justice avec toutes les autres nations et sur une véritable compréhension... Chaque canon forgé, chaque navire construit, chaque fusée lancée constitue, en fin de compte, un vol commis au préjudice de ceux qui ont faim et ne sont pas nourris, de ceux qui ont froid et ne sont pas vêtus 5/."

Ce sont là des paroles énergiques, éloquentes et nobles, et nous savons tous que le président Eisenhower s'est exprimé ultérieurement à plusieurs reprises dans le même sens et en des termes semblables.

96. Le chef de l'Union soviétique a déclaré dans son message à l'Assemblée, le 18 septembre 1959:

"Pour que les Etats réussissent à résoudre les différends internationaux, il faut qu'ils pensent à ce qui peut les rapprocher, et non à ce qui divise le monde d'aujourd'hui." [799^{ème} séance, par. 6.]

Il a dit encore:

"... Tout indique que le moment est venu d'ouvrir une ère de négociations, de conférences internationales et de rencontres entre hommes d'Etat, de façon que les problèmes internationaux susceptibles de règlement soient résolus les uns après les autres." [Ibid., par. 8.]

"Si l'on veut que les Etats, dans leurs relations mutuelles, respectent intégralement le principe de la coexistence pacifique, il faut, selon nous, mettre fin à la "guerre froide." [Ibid., par. 9.]

Le chef de l'Union soviétique a également ajouté:

"L'Union soviétique est persuadée que les conditions nécessaires à un changement net d'orientation dans le sens d'une amélioration des relations internationales et à la disparition complète de la "guerre froide" dans l'intérêt de l'humanité tout entière sont actuellement réunies." [Ibid., par. 22.]

97. Ajoutons enfin que le 16 septembre 1959, devant le National Press Club à Washington, M. Khrouchtchev

5/ Voir The Department of State Bulletin, Washington, U.S. Government Printing Office, 1953, vol. XXVIII, No 722, p. 599 et 600.

a souligné qu'il était venu "avec les meilleures intentions et sans arrière-pensée". Il a également précisé que le baromètre était au "beau".

98. Nous autres, hommes ordinaires, nous voulons croire aux paroles et aux déclarations de ces dirigeants éminents, et nous voulons les voir devenir réalité. Nous espérons donc que le baromètre restera au "beau", et que l'humanité pourra continuer à espérer une riche moisson sur le champ de la coopération internationale et pourra progresser vers un monde de tranquillité, de confiance mutuelle, de paix et de prospérité.

99. Il est extrêmement encourageant de noter à cet égard que le communiqué commun des Etats-Unis et de l'URSS publié à l'issue des conversations entre le président Eisenhower et le premier ministre Khrouchtchev contient la déclaration suivante:

"Il faut espérer que leurs échanges de vues contribueront à une meilleure compréhension des intentions et des positions de chacun et, partant, à l'établissement d'une paix juste et durable 6/."

Souhaitons qu'il en soit ainsi.

100. Je me vois maintenant contraint de reparler d'une situation dans laquelle un grand tort a été causé et de vous raconter la triste histoire des relations entre une nation qui veut se donner pour grande et mon petit pays, l'Islande. Je veux parler de la menace d'une attaque de la part des navires de guerre britanniques qui pèse constamment sur nos petits bâtiments côtiers dans les eaux territoriales de l'Islande. Depuis la dernière session de l'Assemblée générale, la plupart d'entre vous savent que mon pays considère qu'il est d'une importance capitale pour l'avenir de notre économie et pour notre indépendance en tant que nation de prendre des mesures nouvelles afin de sauvegarder la source principale de notre revenu national, c'est-à-dire la pêche au large de l'Islande. Notre économie dépend entièrement de l'industrie de la pêche, dont la production constitue 95 à 97 pour 100 de nos exportations. Depuis la fin du siècle dernier, nos eaux côtières ont été visitées par une multitude de chalutiers britanniques qui ont raclé le fond de la mer presque jusqu'au seuil des humbles cabanes où vivent nos pauvres pêcheurs. La mer territoriale de notre pays était pourtant censée avoir une largeur de 3 milles. En 1952, donc, nous avons porté la largeur de la zone de pêche à 4 milles après qu'une nation sœur, la Norvège, en eut fait autant et eut obtenu gain de cause devant la Cour internationale de Justice, le Royaume-Uni s'étant opposé à sa décision. Les milieux influents de Hull et de Grimsby ont alors interdit l'importation du poisson islandais dans tout le Royaume-Uni. Incontestablement, ou voulait, par cette mesure, nous obliger à nous incliner; mais, et je suis fier de le dire, les Islandais sont un peuple indépendant et persévérant, et le Royaume-Uni a dû finalement renoncer à cet embargo après quatre ans de vains efforts.

101. La Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, réunie à Genève en avril 1958, n'étant pas parvenue à prendre de décision concernant la largeur de la mer territoriale et la délimitation des zones de pêche, nous nous sommes trouvés de nouveau dans l'obligation d'augmenter l'étendue de notre zone de

pêcheries côtières. Nous avons déjà annoncé, il y a des années, notre intention de donner à cette zone une largeur de 12 milles. Nous avons de nouveau fait connaître cette intention à Genève, au printemps de 1958, mais nous avons attendu jusqu'au 1er septembre 1958 pour donner effet à notre décision, afin de pouvoir expliquer la nécessité urgente dans laquelle nous nous trouvons de prendre de telles mesures. Nous avons alors eu sur ce point de longues conversations avec de nombreux pays, mais aucun accord n'a semblé possible.

102. Quelques nations ont protesté contre notre action. On nous a affirmé que la limite de 12 milles ne trouvait aucune justification dans le droit international. Nous avons répondu à cela qu'il n'existait aucune règle de droit international concernant la largeur de la mer territoriale ou la juridiction côtière. Il est maintenant communément admis que la règle établissant une limite de 3 milles est lettre morte et, à l'heure actuelle, plus de 25 nations ont fixé la largeur de leurs eaux territoriales à 12 milles et même plus. Quant à la Commission du droit international, elle a déclaré, dans son rapport de 1956 7/, que le droit international ne permettait pas l'extension de la mer territoriale au-delà de 12 milles.

103. Lors de la Conférence de Genève en 1958, la tendance à fixer à 12 milles la largeur des zones de pêche côtière s'est affirmée avec une force croissante. Je voudrais qu'il soit clair que l'Islande n'a fait qu'élargir la zone réservée à ses pêcheries côtières; elle n'a pas étendu la largeur de la mer territoriale, car c'est là, comme nous le savons tous, une tout autre question, dont les conséquences sont de beaucoup plus vastes. A Genève, 36 pays ont voté en faveur d'une proposition soumise par le Canada fixant à 6 milles la limite de la mer territoriale et à 12 milles celle de la zone de pêche. Au cours de la même conférence, les Etats-Unis ont suggéré qu'on devrait admettre en principe une zone de 12 milles pour les pêcheries côtières; malheureusement, les Etats-Unis ont également voulu imposer des restrictions inacceptables aux droits de l'Etat riverain. Au cours de cette dernière année, un nombre croissant de nations se sont prononcées en faveur d'une largeur de 12 milles pour les zones réservées aux pêcheries côtières.

104. "Vous ne pouvez pas prendre une telle décision unilatéralement", nous a-t-on affirmé. Et pourquoi ne le pourrions-nous pas, alors que près de 30 nations ont, jusqu'à présent, décidé unilatéralement de repousser la limite de leur mer territoriale? Les protestations que nous avons reçues ont été présentées avec diplomatie et courtoisie, comme cela se doit de la part de nations qui respectent la souveraineté des autres. Parmi ces nations, aucune n'a estimé indispensable ni opportun de recourir à d'autres mesures, à une exception près. Le Royaume-Uni, de nouveau, n'a pu se retenir d'adopter une attitude qui n'est pas conforme à la Charte et que nous n'attendions pas de la part d'un pays qui est censé être notre allié. Depuis plus d'un an maintenant et, exactement, depuis le 1er septembre 1958, des unités britanniques de la marine royale dirigent leurs canons sur nos petites embarcations de patrouille qui se trouvent dans nos eaux au large de la côte de l'Islande, ce qui est une violation des principes de la diplomatie et des règles d'équité. Quelque

6/ Déclaration reproduite dans le New York Times du 28 septembre 1959.

7/ Documents officiels de l'Assemblée générale, onzième session, Supplément No 9.

37 navires de guerre britanniques se sont livrés à ces tactiques indignes et menaçantes.

105. Si le Gouvernement du Royaume-Uni s'est cru obligé d'envoyer ses navires de guerre dans les eaux islandaises afin d'assurer le respect du droit international et le maintien de l'ordre en haute mer — et c'est bien ainsi qu'il s'exprime — pourquoi donc n'a-t-il pas envoyé la marine royale à l'intérieur de la zone de 12 milles au large des côtes de l'Union soviétique? Pourquoi le Gouvernement du Royaume-Uni n'a-t-il donné l'ordre d'appareiller à aucun navire de guerre mouillant dans le port de Hong-kong lorsque le Gouvernement de Pékin a porté à 12 milles, le 4 septembre 1958, la largeur de sa mer territoriale? Pourtant, cela s'est produit sous le nez même des forces navales britanniques dans la colonie de Hong-kong. Toutefois, aucune mesure n'a été prise en cette occasion. Alors, pourquoi deux poids, deux mesures? Est-ce parce que nous ne sommes qu'un petit pays tandis que le Gouvernement de Pékin exerce sa domination sur 640 millions d'habitants? Qu'est devenu ce sens de la correction qui était jusqu'à présent l'un des traits caractéristiques du peuple britannique et qu'est-il advenu du renom et de la gloire de la marine britannique? Hélas! ne sommes-nous pas obligés de répondre à cela: sic transit gloria mundi?

106. Afin de justifier sa conduite, le Gouvernement de Sa Majesté britannique a offert de porter la question devant la Cour internationale de Justice. Pourquoi n'a-t-il pas demandé à d'autres nations qui ont également pris unilatéralement la décision d'étendre la largeur de leur mer territoriale de se présenter avec lui devant la Cour? Toute personne douée de bon sens peut-elle s'attendre à ce que nous nous présentions devant un tribunal en compagnie de gens qui dirigent leurs canons sur nos compatriotes? Tout ce que nous pouvons espérer c'est que le Gouvernement britannique sous la pression de l'opinion mondiale, et de l'opinion publique au Royaume-Uni même, qui tend de plus en plus à se prononcer en faveur de l'attitude adoptée par l'Islande, entendra raison, et retirera ses navires de guerre de nos mers. L'opinion publique mondiale s'est exprimée clairement à l'occasion des débats de la Sixième Commission [596ème séance], lors de la treizième session, lorsque plus de 40 délégations ont directement exprimé leur sympathie pour mon pays et ont montré qu'elles comprenaient nos problèmes et nos actes.

107. Depuis lors, nous avons reçu de nombreux messages d'encouragement et de nombreux témoignages d'amitié de la part de nations voisines ou lointaines. Nous autres, qui avons été en Islande les amis du Royaume-Uni, et nous étions alors nombreux, nous osons encore espérer que ce pays jugera bon de retirer ses navires de guerre avant qu'ils n'aient pu produire des incidents graves et avant que des vies humaines n'aient été perdues.

108. Je dois signaler avec regret que la semaine dernière seulement un incident grave s'est produit. Une embarcation de patrouille islandaise a surpris un chalutier britannique qui se trouvait illégalement en deçà de l'ancienne limite de 3 milles, reconnue par le Royaume-Uni lui-même. Ce chalutier ne se trouvait, en effet, qu'à 2,4 milles de notre côte. Lorsque nos garde-côtes ont essayé d'arrêter le coupable, les navires de guerre de Sa Majesté britannique sont intervenus et ont protégé le délinquant pendant sa fuite vers le pays de la gloire. Notre ministre des affaires étrangères a

fermement protesté contre cette violation auprès du Foreign Office, à Londres. C'est avec un certain plaisir que je rappelle à l'Assemblée générale que le Premier Ministre de l'Inde, M. Nehru, a récemment refusé de négocier avec le Gouvernement communiste chinois tant que les soldats de celui-ci ne seraient pas retirés du sol indien. Nous, Islandais, nous refusons de participer à des négociations avec le Royaume-Uni tant que les navires de guerre britanniques resteront dans nos eaux. Nous n'accepterons aucune diplomatie appuyée par les canons.

109. A la réunion des Ministres des affaires étrangères de Danemark, de Finlande, d'Islande, de Norvège et de Suède, qui s'est tenue à Reykjavik les 3 et 4 septembre 1959, cette question a été examinée, et il fut convenu — et je cite — "d'exprimer l'espoir qu'une solution à ce différend pourra être trouvée lors de la prochaine conférence internationale qui se tiendra au printemps de 1960". En cette même occasion, ils ont été d'accord "pour exprimer le vœu que, tant que cette solution ne sera pas intervenue, tout incident soit évité dans les eaux en question".

110. Des sentiments analogues ont été exprimés à nouveau ici, lors de la discussion générale, par les Ministres des affaires étrangères de Norvège [807ème séance] et de Danemark [809ème séance], et nous sommes reconnaissants à nos amis de leurs préoccupations et de l'appui qu'ils nous apportent. Mon gouvernement sera représenté à la conférence et le peuple islandais espère aussi, dans l'intérêt du peuple britannique lui-même, que le Royaume-Uni retirera ses navires de guerre de nos eaux bien avant que la conférence ne se réunisse.

111. Nous connaissons tous la parabole de l'homme riche qui possédait de nombreux troupeaux et du pauvre qui ne possédait qu'une brebis. Lorsqu'un voyageur se présenta chez le riche, celui-ci, pour éviter de réduire le nombre de ses bêtes, abattit et prépara l'unique brebis du pauvre. Le Royaume-Uni possède des ressources dans le monde entier, et est, fort heureusement, une nation prospère. Ou du moins, c'est ce que nous lisons dans la presse et ce que nous entendons dire pendant les campagnes électorales. Les pêcheries représentent l'unique brebis de notre petite nation. Nous prions pour que les rapports entre les riches britanniques et notre pays ne soient pas une répétition de la parabole de la Bible. Nous savons que l'opinion publique mondiale est de notre côté. Mais c'est là une lutte qui nous remplit d'amertume parce que le peuple islandais tout entier ressent le tort qui lui a été causé.

112. Ce monde qui est le nôtre est un étrange mélange de faits encourageants et d'histoires bien tristes. Espérons qu'à l'avenir la justice, l'amitié et l'équité prévaudront dans les relations entre toutes les nations.

113. M. SIK (Hongrie) [traduit de l'anglais]: Si l'on examine dans ses grandes lignes la discussion générale à laquelle a procédé jusqu'ici l'Assemblée générale, et notamment les déclarations faites ces jours derniers sur la situation internationale, on perçoit clairement qu'il souffle un vent nouveau qui est en train de modifier le climat international. Cette atmosphère nouvelle ne reflète pas seulement le changement intervenu dans l'état d'esprit général, mais elle met aussi en lumière des faits nouveaux et favorables. La rencontre du premier ministre

Khrouchtchev et du président Eisenhower a été l'un des éléments les plus décisifs en même temps qu'un des symptômes de ce changement. A l'heure de leurs entretiens, et surtout après la publication de leur déclaration commune, de nouveaux indices sont apparus à l'horizon de la vie internationale qui ont montré que l'après-guerre avait atteint un nouveau stade de son évolution.

114. La compétition pacifique entre les deux systèmes mondiaux est désormais placée sous une constellation favorable et de vastes possibilités s'ouvrent aux négociations et aux accords entre les peuples. L'atmosphère de méfiance de la guerre froide peut être remplacée par le minimum de confiance indispensable à la coopération dans les domaines les plus importants. L'âge des menaces de recours à la force peut céder le pas à un âge de négociations de nature diverse. L'ère de la course aux armements peut être supplantée par une ère où cet esprit de compétition sera progressivement éliminé, ce qui signifierait que d'incalculables ressources matérielles pourraient être consacrées au progrès de l'humanité. La rencontre des deux grands hommes d'Etat pourrait donc représenter pour l'humanité tout entière l'aube d'une ère nouvelle où l'abolition définitive de la guerre pourrait devenir un objectif accessible et réaliste, et l'Organisation des Nations Unies pourrait jouer un rôle de première importance pour faire une réalité de ce rêve prophétique des plus nobles esprits humains.

115. Cependant, l'avènement de cette ère nouvelle n'ira pas sans difficultés et coûtera force peines et force labeur. Il est incontestable que l'Assemblée a la possibilité et le devoir de présider à la naissance et au développement de ce nouveau climat dont nous voyons déjà les signes avant-coureurs.

116. Nul ne niera, je crois, que l'événement le plus important en même temps que le plus prometteur ne soit la rencontre, suivie d'une déclaration commune, du premier ministre Khrouchtchev et du président Eisenhower, rencontre qui a préparé la voie à de nouveaux entretiens. Examinons brièvement les problèmes auxquels il faudra faire face pour maintenir le changement favorable dans les relations internationales.

117. On sait que, lorsque l'URSS a fait connaître ses propositions concernant Berlin-Ouest, la propagande occidentale — tant officielle que semi-officielle — en a complètement falsifié le sens. Elle les a présentées comme une tentative de l'Union soviétique en vue d'imposer sa volonté à ses interlocuteurs occidentaux. En d'autres termes, il semblait que le but de l'Union soviétique fût d'aggraver la tension déjà existante au sujet de Berlin et de signifier une sorte d'ultimatum, après lequel ce serait aux armes de parler. Pourtant, si l'on relit les propositions soviétiques sans prévention, à la lumière des résultats de la rencontre Khrouchtchev-Eisenhower, on ne peut qu'admettre qu'elles tendaient essentiellement à proposer des discussions. Cependant, à cette époque, les organes de la guerre froide ont dénaturé les propositions soviétiques et protesté si véhémentement que beaucoup de gens même bien intentionnés en ont été troublés. Après quelques heures de conversation, les deux hommes d'Etat ont pu dissiper le malentendu, et déjà l'on a officiellement reconnu à Washington comme à Bonn que la situation actuelle de Berlin-Ouest était anormale.

118. Cette brève récapitulation suffit à faire apparaître les vicissitudes qu'il a fallu surmonter pour imposer le nouveau climat international. Le chemin parcouru jusqu'ici était hérissé de difficultés, et il nous faudra franchir de nouveaux obstacles pour continuer à maintenir le nouveau climat et pour l'améliorer. Les questions mêmes qui ont été posées au Président du Conseil des ministres de l'Union soviétique et au Président des Etats-Unis lors de leurs conférences de presse à Washington semblaient traduire le désappointement des tenants irréductibles de la guerre froide devant ce nouveau relâchement de la tension. Les interlocuteurs cherchaient des prétextes pour maintenir l'atmosphère de la guerre froide. Ils faisaient tout leur possible pour découvrir, pendant les conversations personnelles entre les deux hommes d'Etat, des indices d'un retour en arrière de la part de l'un ou de l'autre. Certains espéraient y trouver de quoi justifier leurs déclarations antérieures sur la guerre froide. Leur déception a été évidente de voir les deux grands hommes d'Etat exprimer leur estime mutuelle et confirmer chacun les déclarations de l'autre dans leurs communiqués officiels. Tout semblait indiquer que ces irréductibles auraient été heureux de voir les deux présidents se contredire.

119. Mais il y a plus caractéristique encore. Nul n'ignore que, lors de la célébration à Pékin du dixième anniversaire de la République populaire de Chine, le premier ministre Khrouchtchev a fait un compte rendu positif de son séjour aux Etats-Unis et de ses conversations avec le président Eisenhower. La presse américaine, au lieu de relater l'événement en s'en réjouissant et en y voyant la marque d'une éclipse de la guerre froide, s'est laissée aller à des songes chimériques sur un antagonisme soviéto-chinois et s'est efforcée de ressusciter l'esprit de la guerre froide.

120. Sans doute pourrait-on ne pas en tenir compte puisqu'il ne s'agit là que de la presse et même pas de l'ensemble de la presse. Cela est vrai, mais l'opinion de cette presse, bien loin de faciliter la tâche du président Eisenhower, la rend plus ardue lorsqu'il s'efforce d'appliquer à la politique extérieure du Gouvernement des Etats-Unis les principes contenus dans la déclaration commune des deux hommes d'Etat.

121. Mais il faut signaler ici, outre l'attitude révélatrice de la presse américaine, d'autres faits qui n'ont pu échapper aux membres de l'Assemblée. Le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis est intervenu au cours de la discussion générale [797ème séance] après le premier entretien entre le Président du Conseil des ministres de l'Union soviétique et le Président des Etats-Unis, la veille du jour où M. Khrouchtchev s'est adressé à l'Assemblée générale [799ème séance]. Il n'a pas une seule fois manifesté de gratitude ou d'espoir devant les perspectives de cette rencontre historique; il s'est simplement abstenu d'en parler, que ce soit en bien ou en mal.

122. En outre, tant le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis au cours de la discussion générale que — et surtout — M. Robertson, représentant les Etats-Unis, dans le débat sur la question de la représentation de la Chine [800ème séance] se sont exprimés sur certains sujets comme si nous vivions encore les jours les plus amers de la guerre froide.

123. Tous ces faits montrent bien qu'il faut du temps à ceux qui se sont accoutumés à l'atmosphère de la guerre froide pour s'adapter au nouveau climat. Dans cette période transitoire, nous devons nous attendre à connaître des moments troublés dus au reliquat de la guerre froide, de même que dans les premiers jours du printemps le dégel peut encore s'accompagner de rafales de neige.

124. Par ce bref rappel des faits, j'ai simplement voulu indiquer les problèmes auxquels nous nous heurtons dans nos efforts pour renforcer la nouvelle tendance. Ici, à l'Assemblée générale, il incombe à tous les représentants, qu'ils viennent d'un pays petit ou grand, socialiste ou capitaliste, d'une puissance coloniale ou d'une ancienne colonie, de ne laisser échapper aucune des occasions de coopération qui pourraient favoriser la nouvelle atmosphère. Conformément au principe de la coexistence pacifique, la politique extérieure du Gouvernement de la République populaire hongroise se propose d'atteindre ce but, comme le montrent mon intervention et l'attitude de toute la délégation hongroise.

125. Quels sont les éléments essentiels de ce nouveau climat? La mise en pratique du principe de la coexistence pacifique et le respect de l'esprit de coexistence pacifique dans toutes les relations internationales. D'aucuns éprouvent de la répugnance pour l'expression coexistence pacifique. D'autres la trouvent suspecte et la qualifient de slogan de propagande. Il y a quelques jours seulement nous avons pu voir un exemple frappant de la façon dont la notion de coexistence pacifique peut être absolument mal comprise ou mal interprétée par certains politiciens et journalistes occidentaux empoisonnés par l'esprit de la guerre froide et de la politique de force. Le lendemain du retour à Moscou du Président du Conseil des ministres de l'Union soviétique, un quotidien new-yorkais a déclaré avec indignation que la guerre froide recommençait, car M. Khrouchtchev avait de nouveau parlé de coexistence à Moscou. Or la fin de la guerre froide signifie le triomphe final du principe de la coexistence pacifique sur le principe de la politique de force.

126. Non seulement M. Khrouchtchev a parlé à Moscou de la coexistence pacifique, mais encore les entretiens Khrouchtchev-Eisenhower et le communiqué commun démontraient éloquentement la coexistence pacifique. Que signifie la mise en pratique du principe de la coexistence pacifique dans le cadre du règlement des problèmes internationaux? Cela signifie en premier lieu que les problèmes internationaux qui font l'objet de controverses peuvent et doivent être résolus par des négociations pacifiques et directes.

127. Comment faut-il interpréter l'expression "négociations pacifiques"? Accepter le principe de la coexistence pacifique ne veut pas seulement dire qu'on se borne à accepter l'existence d'autrui et son droit d'exister. Cela implique aussi une certaine estime pour l'autre partie, un respect mutuel, une prise en considération sérieuse et objective des vues et des opinions d'autrui. La "négociation" entre des interlocuteurs respectueux du principe de la coexistence pacifique signifie que les échanges de vues remplaceront les échanges de balles, et que, de plus, les parties examineront chaque problème pour s'efforcer de lui trouver une solution dans un esprit de considération mutuelle et de respect des opinions d'autrui.

128. C'est cette attitude qui a fait défaut jusqu'à ce jour dans la pratique internationale, et même à l'Organisation des Nations Unies. En général, les pays socialistes proposent de discuter les questions controversées pour donner aux parties en conflit, ou aux pays intéressés, l'occasion d'exposer leurs thèses. Dans certains cas cependant, l'Organisation s'est trouvée dans une impasse au sujet de certaines questions litigieuses, en raison généralement des méthodes de discussion employées par les puissances occidentales pour défendre leur seul point de vue sans se préoccuper de l'opinion des parties intéressées ou en conflit. Il semble utile de rappeler ici quelques exemples.

129. L'Assemblée générale discute maintenant depuis 10 ans le problème de l'unification de la Corée. Pas une fois au cours de ces 10 années l'Assemblée, ses commissions compétentes ou l'un quelconque de ses organes n'ont entendu l'opinion de la Corée du Nord en la matière. Toutes les propositions qui visaient à lui donner une possibilité de faire connaître ses vues ont été rejetées par un vote presque automatique. Un procédé analogue a été maintes fois utilisé pour soutenir des résolutions qui ne représentaient que les vues unilatérales de certaines puissances occidentales.

130. Examinons maintenant un autre exemple et voyons ce qui s'est passé lors de la discussion sur la représentation de la Chine au début de la présente session. L'action arbitraire de certaines puissances occidentales a même empêché l'Assemblée générale de débattre la question.

131. Le dernier en date de ces actes arbitraires injustifiés a été la proposition tendant à inscrire à l'ordre du jour la prétendue "question du Tibet". Ceux qui usent de ces procédés refusent de donner à la République populaire de Chine la place qui lui revient dans l'Organisation, mais ils s'efforcent de faire appuyer leurs opinions unilatérales au moyen de la machine à voter.

132. A ce propos, quel que soit le rôle des autres pays dans l'une ou l'autre de ces manifestations, comme c'est maintenant le cas pour l'Irlande et la Fédération de Malaisie, il est de notoriété publique que ce sont, en réalité, les représentants des Etats-Unis qui les inspirent.

133. Je citerai encore un autre exemple. Immédiatement avant l'ouverture de la quatorzième session de l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité a été réuni pour discuter la prétendue "question du Laos", et il a désigné un sous-comité, en violation de la Charte. La convocation du Conseil et la résolution adoptée [S/4216] ont étayé l'attitude incorrecte des dirigeants ultra-réactionnaires du Royaume du Laos et de ses alliés occidentaux. Mais ce qui est sans doute encore plus répréhensible, c'est que certains représentants à l'Assemblée, avant même que le Sous-Comité ait établi son rapport⁸/aient été prêts à accepter les déclarations faites devant l'Assemblée par les représentants du Royaume du Laos, qui ne sont pas maîtres et n'ont jamais été maîtres de leur propre pays, comme l'exposé de faits vérifiés. Qui plus est, ils essaient d'utiliser ces déclarations pour raviver les flammes mourantes de la guerre froide.

⁸/ Voir note 1.

134. Le cas le plus caractéristique est celui de l'Algérie. Ici encore, si l'on n'a pas pu trouver une solution acceptable, c'est surtout parce que l'on s'est refusé à recourir à la négociation pour y parvenir. Depuis des années, les forces qui défendent la cause de l'indépendance du peuple algérien ont essayé ici de persuader le Gouvernement français d'entrer en négociations avec les représentants du mouvement pour l'indépendance, c'est-à-dire avec le Gouvernement provisoire de l'Algérie. Il semblerait qu'à la présente session, les représentants du Gouvernement français et leurs alliés essaient encore d'éviter de telles négociations, parce qu'ils désirent maintenir une certaine forme de colonialisme.

135. Si certaines puissances occidentales ont pris l'habitude d'envisager de façon unilatérale les problèmes internationaux, c'est en grande partie parce que leurs représentants ont sous-estimé d'autres pays. La preuve est aujourd'hui que ce sont les pays capitalistes eux-mêmes et en particulier les grandes nations capitalistes qui ont le plus vivement ressenti les conséquences fâcheuses de cette mésestimation des pays socialistes. En fait, si dans certains domaines — et notamment celui des sciences techniques — les grands pays capitalistes sont manifestement en retard sur l'Union soviétique, cela est dû en partie à cette attitude. Pour mettre fin plus rapidement à la période de la guerre froide, il faut que chacun s'efforce sincèrement d'arriver à une estime mutuelle.

136. Mais cela encore ne va pas sans peine. Je voudrais citer ici un exemple intéressant, celui des journalistes occidentaux qui sont venus récemment en Hongrie. Il leur est déjà difficile de dire du mal et même de fabriquer des rapports défavorables sur les conditions de vie qui existent dans la République populaire hongroise. On peut dire que jamais, dans le cours de son histoire millénaire, le peuple hongrois, si l'on compare tous les changements qui se sont produits jusqu'à présent, n'a vécu dans de meilleures conditions qu'aujourd'hui. Dans ces circonstances, que peut faire un journaliste qui veut rester "dans le ton" de la guerre froide? Il doit rendre compte de ce qu'il a vu de bien mais il lui faut imaginer quelques théories fallacieuses pour expliquer cette situation. Voici ce qui est arrivé à un journaliste assez connu, collaborateur d'un quotidien new-yorkais. Comme il n'avait rien trouvé de défavorable à signaler, il décrit ce qu'il avait vu de bien en développant cette théorie: les dirigeants actuels du peuple hongrois sont mauvais parce qu'ils ont créé pour le peuple hongrois des conditions de vie si bonnes que ce peuple oublie que ses dirigeants sont mauvais.

137. Au sortir d'une période marquée par une politique de force et par la guerre froide, il n'est pas aisé de parler les uns des autres en termes modérés, à plus forte raison de considérer les points faibles avec bienveillance au lieu, comme dans le cas que je viens de citer, de rapporter ce qu'il y a de bien avec malveillance.

138. La rencontre entre le premier ministre Khrouchtchev et le président Eisenhower a inauguré un ton nouveau, un esprit nouveau, une nouvelle méthode de négociation en harmonie avec le principe de coexistence pacifique. Les 13 jours que M. Khrouchtchev a passés aux Etats-Unis ont sensiblement modifié l'opinion publique dans le monde entier, les déclarations des hommes d'Etat et le ton de la presse dans les cinq continents. Les conversations ont ouvert la

voie à d'autres négociations et le changement survenu en annonce d'autres.

139. On ne peut s'empêcher de remarquer que ces entretiens et leurs résultats ont également beaucoup modifié le ton des discours prononcés ici, à l'Assemblée générale. Un tel esprit de négociation est susceptible d'améliorer le fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies elle-même. Si ses membres comprennent correctement l'esprit de cette nouvelle méthode de négociation — c'est-à-dire s'ils sont disposés à écouter l'opinion de l'autre partie — l'Assemblée pourra s'attaquer à des questions litigieuses qui depuis des années sont restées au point mort.

140. De l'avis de la délégation de la République populaire hongroise, ce qui caractérise la nouvelle atmosphère internationale, c'est que les règles de la coexistence pacifique sont mieux comprises et mieux observées, que les peuples éprouvent l'un pour l'autre une estime plus grande et un respect accru, et que règne un esprit de négociation, prélude à une compréhension mutuelle. Mettre encore davantage l'accent sur ces caractères pourrait contribuer à maintenir et à améliorer le climat nouveau. La délégation hongroise estime que la meilleure façon pour l'Assemblée générale de contribuer à cette réalisation serait de porter toute son attention sur les principales tâches qui se présentent actuellement à l'Organisation des Nations Unies.

141. Les propositions de désarmement général et complet présentées ici-même par le Président du Conseil des ministres de l'URSS facilitent à l'Assemblée générale la tâche primordiale du maintien de la paix et de la sécurité. Récemment, la discussion des problèmes de paix et de sécurité a commencé à échapper à l'Organisation des Nations Unies; d'autres organismes en ont été saisis. Ici, à l'Assemblée générale, l'absence d'un véritable esprit de négociation et le recours à des scrutins devenus presque mécaniques rendaient difficile l'examen des problèmes les plus pressants de la paix internationale. De très graves raisons ont incité le Premier Ministre soviétique à évoquer devant l'Organisation le sort de la Société des Nations. Il est certain que si l'ONU se fait l'instrument de la politique égoïste d'un groupe d'Etats Membres, si elle s'attaque à de faux problèmes au lieu de traiter des problèmes réels de paix et de sécurité et si, au lieu de s'employer à relâcher la tension, d'aucuns s'efforcent de faire de l'Organisation une arène de la guerre froide, l'Organisation des Nations Unies connaîtra inévitablement le sort de la Société des Nations. Dans l'atmosphère internationale actuelle, plus favorable, il sera peut-être aussi plus aisé à l'Assemblée générale de s'attacher à la tâche qui lui est propre. Nous avons à examiner une série de questions liées au désarmement, notamment la nécessité de prévenir le danger d'explosions nucléaires au Sahara. Il y a les problèmes des pays qui émergent maintenant de la condition de colonie, les problèmes relatifs à l'assistance aux pays économiquement sous-développés. L'atmosphère étant moins tendue, il devrait être possible d'adopter sur ces questions des résolutions plus favorables que celles de l'année passée.

142. L'Organisation des Nations Unies est chargée de la tâche importante qui consiste à encourager la liquidation définitive du régime colonial dans le monde entier. Nous pensons qu'il est heureux que l'ONU ait admis au cours de ces dernières années un certain nombre de pays d'Asie et d'Afrique, le dernier en date

étant la Guinée, tout récemment encore une colonie. Au nom de la délégation hongroise, je saisis cette occasion d'exprimer notre sympathie aux peuples qui luttent pour leur liberté et leur indépendance, en Afrique et dans d'autres continents.

143. L'humanité ne doit pas seulement liquider le régime colonial, elle doit aussi favoriser le progrès économique des pays qui furent par le passé des colonies et dont l'évolution n'a pas été aussi rapide que celle des puissances coloniales. Nous estimons que l'un des buts fondamentaux des Nations Unies doit être de rassembler toutes les forces de la communauté internationale et de saisir toutes les occasions d'accélérer le développement économique des pays peu développés afin que soit assurée leur indépendance économique.

144. A ce point de vue, l'acceptation de la proposition soviétique de désarmement marquerait sans aucun doute un tournant décisif qui ouvrirait des perspectives nouvelles au problème du sous-développement économique dans le monde.

145. L'établissement d'un nouveau climat sera indubitablement favorisé si l'Assemblée générale se consacre tout entière à sa tâche primordiale et immédiate: la discussion du problème du désarmement. Nous nous rappelons tous les débats interminables qu'avait provoqués la constitution de la Commission du désarmement et celle du Comité spécial des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique; nous nous souvenons également de l'attitude intransigente, caractéristique de la guerre froide, dont faisaient preuve les représentants de certaines puissances occidentales en insistant sur une répartition des sièges qui les favorisait injustement. Il y a eu depuis la création du Comité des Dix, signe d'une atténuation de la guerre froide. Mais c'est la proposition de désarmement présentée par le Gouvernement de l'Union soviétique [A/4219] qui a le plus contribué à mettre fin à cette guerre.

146. L'accueil réservé ici et ailleurs à cette proposition montre combien aveugle et sourde est la méfiance et combien est tenace la guerre froide qui engendre cette méfiance. Dans un discours prononcé devant l'Assemblée, le représentant de l'une des grandes puissances occidentales est allé jusqu'à déformer la proposition soviétique de telle sorte que l'URSS semblerait désirer un désarmement sans contrôle. Quiconque a lu le discours de M. Khrouchtchev et la déclaration soviétique a pu voir sans ambiguïté que l'URSS propose de mettre en place, simultanément, les contrôles correspondant à chacun des stades du désarmement.

147. Un autre exemple intéressant qui illustre bien cette obstination est le suivant: ces mêmes politiciens et ces mêmes journalistes qui accusent les pays socialistes de maintenir leur régime par la force des armes veulent maintenant susciter la méfiance à l'égard de la proposition soviétique de désarmement complet et ils évoquent l'image effrayante du communisme s'étendant à toute la terre dans le sillage d'un désarmement total. Tout ce que je voudrais dire à ces messieurs, c'est qu'ils devraient avoir un peu plus confiance dans leur propre système, qui aura peut-être encore le courage de rivaliser avec les pays socialistes même s'il ne dispose plus du secours des armes. L'Union soviétique pour sa part a présenté ses propositions de désarmement complet, et l'Assemblée géné-

rale, à sa quatorzième session, sera témoin de la manière dont les représentants des puissances occidentales y répondront.

148. Aucune des délégations n'a proposé d'inscrire à l'ordre du jour la prétendue question de Hongrie, et c'est là un signe favorable du climat international meilleur. Une telle tentative n'aurait conduit qu'à une intensification de la guerre froide; aussi ne peut-on que se féliciter de cette omission, tant pour le prestige de l'Organisation des Nations Unies que pour l'évolution paisible du peuple hongrois. Cependant, certaines déclarations ont mentionné le fait que sir Leslie Munro, qui avait été nommé représentant spécial des Nations Unies pour la Hongrie par une résolution [1312(XIII)] adoptée l'année dernière en violation de la Charte, n'avait pas été autorisé à pénétrer en Hongrie. Quiconque aborde les problèmes actuels de la vie internationale avec l'esprit de négociation évoqué plus haut comprendra aisément la position que nous avons adoptée.

149. Ainsi que nous l'avons déjà précisé à maintes reprises, il s'agit pour nous d'une question de principe. Ce que l'on appelle ici la "question de Hongrie" est une affaire intérieure de la République populaire hongroise dans laquelle, d'après la lettre et l'esprit de la Charte, il est inadmissible qu'intervienne un Etat étranger ou une organisation internationale. Pour cette raison, le Gouvernement hongrois ne peut, par principe, accorder le droit d'entrer en Hongrie à une personne qui viendrait avec l'intention de se livrer à une enquête au nom d'une organisation internationale et de faire rapport à celle-ci sur sa mission. Je voudrais bien souligner que mon gouvernement agit ainsi par principe. Nous n'avons rien à cacher à personne. Au cours des neuf premiers mois de cette année, des centaines d'hommes politiques, d'écrivains, d'artistes, de savants et de journalistes venant d'autres pays, et des dizaines de milliers de touristes et autres visiteurs sont venus en Hongrie et ont pu voir, de leurs propres yeux, que la vie y est tranquille et normale à tous égards et que d'importantes sections de la population hongroise vivent mieux qu'elles ne l'ont jamais fait auparavant.

150. S'il est besoin de dissiper certains doutes dans l'esprit des représentants, je puis dire que n'importe lequel des 800 représentants qui siègent ici — je dis 800 environ, parce que les 10 représentants de Tchang Kaï-shek ne sauraient être pris en considération — peut se rendre en Hongrie immédiatement, ou lorsqu'il en aura le désir, et s'y déplacer librement à condition que son voyage soit entrepris à titre individuel et non pas comme membre d'une mission créée par une résolution hostile à la République populaire hongroise. N'importe quel membre de l'Assemblée générale peut demander un visa à la légation de Hongrie à Washington et il l'obtiendra immédiatement.

151. Nous pouvons dire sans exagérer que l'Organisation des Nations Unies se trouve à la croisée des chemins. La situation internationale et le point relatif au désarmement inscrit à notre ordre du jour donnent à l'Assemblée l'occasion de mener l'humanité vers la paix et la sécurité, répondant ainsi aux grands espoirs qui ont été placés en elle. En même temps, toute tentative éventuelle faite pour ranimer la guerre froide et revenir à la politique de force entraînerait une reprise des manœuvres passées et transformerait l'Organisation en un nouvel instrument de la guerre froide. Dans la pleine acception des termes, il est de

l'intérêt commun, tant des pays socialistes que des pays capitalistes, tant des petites que des grandes puissances, que la présente session de l'Assemblée générale renforce l'esprit de coexistence pacifique conformément à la Charte des Nations Unies. Le peuple de la République populaire hongroise, comme tous les peuples de la grande famille des pays socialistes, désire voir appliquer le principe de la coexistence pacifique, parce qu'il s'accorde aux intérêts du peuple hongrois. C'est pour cette raison que le

Gouvernement de la République populaire hongroise a donné instruction à sa délégation de s'efforcer, dans la mesure de ses moyens — qui sont limités — de favoriser le renforcement du climat de compréhension mutuelle. En conséquence, la délégation hongroise s'efforcera, au cours des débats sur chacun des points inscrits à l'ordre du jour, d'appuyer l'application du principe de la coexistence pacifique.

La séance est levée à 13 h 30.

